

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Nouvelle Charte 2007 – 2019

Rapport d'Orientations Opérationnelles

SOMMAIRE

Introduction	p 4
1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	p 5
Orientation 1.1 : Affirmer et valoriser une identité rurale	p 5
Mesure 1.1.1 : Maîtriser l'étalement urbain, économiser l'espace	p 6
Sous-mesure 1.1.1.1 Garantir l'équilibre entre les espaces naturels, agricoles et urbanisés	p 7
Sous-mesure 1.1.1.2 Encourager les politiques de maîtrise foncière publique sur les espaces à enjeux particuliers	p 9
Sous-mesure 1.1.1.3 Développer une politique de l'habitat prenant en compte les problématiques du logement en milieu rural et périurbain	p 10
Mesure 1.1.2 : Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité	p 11
Sous-mesure 1.1.2.1 Construire une culture architecturale partagée	p 12
Sous-mesure 1.1.2.2 Promouvoir des formes d'habitat contemporaines	p 13
Mesure 1.1.3 : Développer la durabilité des activités qui sont vecteur de l'identité rurale	p 14
Sous-mesure 1.1.3.1 Optimiser les structures d'exploitation agricole	p 16
Sous-mesure 1.1.3.2 Maintenir une vocation économique aux alpages	p 17
Sous-mesure 1.1.3.3 Soutenir les filières de qualité	p 18
Sous-mesure 1.1.3.4 Soutenir les expériences de diversification s'appuyant sur la valorisation du territoire	p 19
Sous-mesure 1.1.3.5 Optimiser les potentialités de circuits courts porteurs de valeur ajoutée	p 20
Sous-mesure 1.1.3.6 Développer la valorisation locale de la ressource forestière	p 21
Sous-mesure 1.1.3.7 Promouvoir une gestion multifonctionnelle adaptée aux potentialités des espaces forestiers	p 23
Orientation 1.2 Renforcer la structuration des bassins de vie et leur complémentarité	p 24
Mesure 1.2.1 : Tendre vers l'équité d'accès aux services	p 25
Sous-mesure 1.2.1.1 Renforcer l'offre commerciale de proximité Améliorer l'accès aux réseaux modernes de communication	p 25
Sous-mesure 1.2.1.2 Renforcer les dynamiques socioculturelles	p 26
Mesure 1.2.2 : Conforter les activités économiques par bassin de vie	p 27
Sous-mesure 1.2.2.1 Renforcer et améliorer les zones d'activités économiques des pôles majeurs d'emploi du massif	p 29
Sous-mesure 1.2.2.2 Soutenir les initiatives économiques permettant le maintien, la création et le développement de l'emploi sur place	p 30
Sous-mesure 1.2.2.3 Soutenir les démarches environnementales des entreprises	p 31
Mesure 1.2.3 : Renforcer la qualification des ressources humaines et adapter l'offre de formation aux perspectives d'emploi local	p32

2 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés	p 33
Orientation 2.1 : Préserver et enrichir les patrimoines naturels, culturels et paysagers	p 33
Mesure 2.1.1 : Mettre en place une gestion active des patrimoines	p 35
Sous-mesure 2.1.1.1 Gérer de manière exemplaire les sites naturels remarquables	p 36
Sous-mesure 2.1.1.2 Conserver et valoriser les éléments de patrimoine bâti et culturel remarquables	p 38
Sous-mesure 2.1.1.3 Pour une gestion des patrimoines « ordinaires » du territoire	p 39
Sous-mesure 2.1.1.4 Vers la restauration et l'enrichissement des patrimoines	p 41
Mesure 2.1.2 : Prévenir et maîtriser la dégradation des patrimoines et du cadre de vie	p 43
Sous-mesure 2.1.2.1 Prévenir les risques d'atteintes et réparer les dégradations	p 44
Sous-mesure 2.1.2.2 Responsabiliser chaque acteur vis-à-vis de ses prérogatives dans la protection ou la police de l'environnement	p 46
Mesure 2.1.3 Connaître les éléments des patrimoines et devenir un territoire d'expérimentation pour la recherche appliquée	p 47
Orientation 2.2 : Assurer l'utilisation durable des ressources	p 49
Mesure 2.2.1. : Maîtriser l'utilisation des ressources	p 50
Sous-mesure 2.2.1.1 Ménager la ressource en eau potable et la qualité des milieux aquatiques	p 51
Sous-mesure 2.2.1.3 Encadrer l'activité des carrières	p 53
Mesure 2.2.2 Optimiser les déchets et la gestion des énergies	p 54
Sous-mesure 2.2.2.1 Limiter la production de déchets, assurer le recyclage et la valorisation	p 55
Sous-mesure 2.2.2.2 Promouvoir les énergies renouvelables	p 56
3 ^{ème} Vocation: Pour un territoire de ressourcement	p 58
Orientation 3.1: Conforter et valoriser la vocation d'espace de loisirs de proximité	p 58
Mesure 3.1.1 Développer des activités de loisirs d'une manière acceptable par tous	p 59
Sous-mesure 3.1.1.1 Rendre usagers, habitants, acteurs économiques et collectivités solidaires d'un développement durable des loisirs de proximité	p 61
Sous-mesure 3.1.1.2 Diversifier l'offre de loisirs valorisant les richesses patrimoniales par une professionnalisation des acteurs	p 63
Mesure 3.1.2 Améliorer la qualité et la complémentarité des équipements et services	p 64
Sous-mesure 3.1.2.1 Qualifier les infrastructures des pôles majeurs du territoire	p 65
Sous-mesure 3.1.2.2 Améliorer les itinéraires de promenades et randonnées	p 67
Sous-mesure 3.1.2.3 Qualifier et mettre en réseau les sites de loisirs de nature diffus	p 69
Sous-mesure 3.1.2.4 Qualifier et mettre en réseau des sites et équipements de loisirs liés à la valorisation des patrimoines	p 71
Orientation 3.2: Devenir territoire de tourisme durable reconnu en France et en Europe	p 72
Mesure 3.2.1 Développer les lits touristiques marchands de qualité et de caractère, accompagnés de services « convénients »	p 73
Mesure 3.2.2 Organiser la promotion du massif et la commercialisation des produits touristiques	p 76
Sous-mesure 3.2.2.1 Réorganiser les Offices de Tourisme	p 77
Sous-mesure 3.2.2.2 Renforcer la promotion et la communication collective du massif	p 78
Sous-mesure 3.2.2.3 Construire une stratégie de mise en marché et de commercialisation à l'échelle du massif	p 80

Introduction

Les grandes orientations de la nouvelle Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges, construites autour des trois vocations dominantes du territoire, sont exposées dans la première partie du rapport du projet de Charte :

- 1^{ère} vocation : Pour un territoire vivant et animé
- 2^{ème} vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés
- 3^{ème} vocation : Pour un territoire de ressourcement

Ces **vocations** indiquent le cap à tenir sur le **long terme**, à une échéance de plus de vingt ans. Elles sont spatialisées dans le plan stratégique du Parc (1/100 000^{ème}), qui permet une visualisation de la répartition des problématiques dominantes, sur les différents secteurs du massif des Bauges.

Chaque vocation se traduit par des **orientations**, qui caractérisent le mode de développement revendiqué par les collectivités adhérentes au Parc naturel régional du Massif des Bauges. Ces orientations esquissent des objectifs à moyen terme, à un horizon de plus de dix ans, qui dépasse l'échéance de la nouvelle Charte.

Chacune des orientations se décline ensuite sous la forme de **mesures**, et le cas échéant en **sous-mesures**, qui correspondent à des **objectifs opérationnels à atteindre au terme de la nouvelle Charte**. Les programmations pluriannuelles du Syndicat Mixte du Parc seront élaborées par référence aux mesures et aux sous-mesures, en particulier à travers les Contrats de Parc.

Ces objectifs opérationnels serviront également de référence pour l'évaluation de la mise en œuvre de la nouvelle Charte. Afin de cerner le champ de l'évaluation, au regard des objectifs poursuivis, des questions évaluatives sont formulées au niveau des mesures.

Une évaluation continue des résultats sera par ailleurs effectuée dans le suivi de réalisation des contrats au niveau des sous-mesures, sur la base d'indicateurs définis lors de la contractualisation.

Pour chaque mesure et sous-mesure, la rubrique **Rôle du Syndicat Mixte du Parc** indique le niveau d'intervention qui paraît le plus approprié, avec des modalités qui peuvent être modulées selon les secteurs du Parc, et parfois des ordres de priorité. **L'engagement qui est grisé indique la priorité d'intervention**. Sans figer les modalités d'intervention du Syndicat Mixte et détailler les actions à engager, cette indication permet d'afficher la volonté du Parc d'obtenir des résultats à 5 ans sur ces sujets. Elle n'est pas limitative et permettra également d'orienter les premières séances de travail d'élaboration du programme d'actions pluriannuel.

À travers la rubrique « **Engagement des partenaires** », le Parc identifie et reconnaît des partenaires incontournables pour atteindre les objectifs énoncés. Cette rubrique « engagement des partenaires » peut faire référence à des organismes dont l'approbation de la Charte n'est pas requise par les textes réglementaires, mais que le Syndicat Mixte consultera, afin de donner plus de force à la nouvelle Charte.

Les engagements des partenaires mentionnés pourront servir de base, si besoin, à des conventionnements formels.

1^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable

Cette première vocation concilie des objectifs de préservation, notamment par la recherche de l'économie de consommation d'espace par l'urbanisation, et des objectifs de développement économique et social, afin de conforter une dynamique du territoire, dans une logique de complémentarité avec les agglomérations.

Cette vocation se traduit donc par deux orientations :

- Orientation 1.1 : Affirmer et valoriser une identité rurale
- Orientation 1.2 : Renforcer la structuration des bassins de vie et leur complémentarité

Orientation 1.1 : Affirmer et valoriser une identité rurale

Dans le contexte de pression foncière exacerbée que connaît le sillon alpin, la maîtrise de la consommation de l'espace est désormais reconnue comme enjeu primordial sur les zones urbaines. Par l'espace disponible qu'il représente à proximité des agglomérations, le massif des Bauges sera de plus en plus convoité, avec le risque notamment de prolifération d'une urbanisation pavillonnaire. Le premier enjeu foncier du territoire est de préserver les terrains agricoles nécessaires à l'équilibre des exploitations, qui conditionnent, par extension, le maintien de l'équilibre entre les espaces ouverts et les espaces boisés, ainsi que la pérennité de l'exploitation des alpages.

Le Syndicat Mixte du Parc doit donc aider les collectivités à se doter, notamment par un bon usage des outils de planification (SCOT, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Schémas de secteurs, PLU, PLH...), de tous les moyens de maîtrise utiles pour :

- Contenir le phénomène d'étalement urbain et économiser l'espace en garantissant l'équilibre entre les espaces naturels, agricoles, quitte à chercher les solutions d'une maîtrise foncière publique sur les espaces à enjeux particuliers (1.1.1).
- Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité en développant une culture urbaine et architecturale partagée à partir de réalisations exemplaires de nouvelles formes d'habitat contemporain, soucieuse de l'économie des ressources et de la qualité environnementale (1.1.2)
- Conforter de façon durable les activités agricoles, pastorales et forestières qui concourent à l'identité rurale, tout en diversifiant les activités fondées sur la valorisation des patrimoines (1.1.3)

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Orientation 1.1 : Affirmer et valoriser une identité rurale	
Mesure 1.1.1 : Maîtriser l'étalement urbain, économiser l'espace	
<p>Constats et enjeux :</p> <p>Le massif des Bauges bénéficie de la dynamique économique du sillon alpin, qui se traduit par des besoins fonciers importants pour l'implantation d'activités, la réalisation de logements, d'équipements collectifs, de surfaces commerciales, d'infrastructures, etc</p> <p>Pour conjurer le phénomène d'étalement urbain qui en résulte, il convient à la fois d'organiser qualitativement la densification du tissu bâti sur les communes de la « <i>périphérie urbaine</i> » et de la « <i>frange péri-urbaine</i> », et de maîtriser l'effet de report de la demande sur les secteurs plus éloignés, qui va accroître la zone d'influence urbaine.</p> <p>Les communes rurales de la « <i>montagne habitée</i> », peu sollicitées jusqu'ici, devront anticiper les demandes et trouver des réponses proportionnées à la taille et à la capacité des villages. La mutualisation des expériences avec les communes des « piémonts sous influence » doit éviter la reconduction d'aménagements conçus dans l'urgence.</p> <p>La cohérence et la maîtrise des extensions urbaines passent par un bon usage des documents d'urbanisme, et par des politiques de l'habitat, élaborées à l'échelle des bassins de vie, étroitement concertées avec les agglomérations proches.</p> <p>La consommation de l'espace présente un risque particulier au regard de la pérennité de l'activité agricole. Plus des deux tiers des terres étant exploitées en location, les agriculteurs sont tributaires de la spéculation foncière. Seule la détermination des élus communaux peut permettre de préserver une proportion suffisante de terres mécanisables, pour assurer la viabilité des structures d'exploitation. Cette préservation conditionne la capacité des agriculteurs à entretenir des terrains plus difficiles, qui font la valeur paysagère du territoire.</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir l'équilibre entre les espaces naturels agricoles et urbanisés - contribuer à l'équilibre social du territoire - contribuer à un développement qualitatif par l'exemplarité d'opérations expérimentales 	
<p>Sous-mesures :</p> <p>1.1.1.1 Garantir l'équilibre entre les espaces naturels, agricoles et urbanisés à l'échelle des bassins de vie</p> <p>1.1.1.2 Encourager les politiques de maîtrise foncière publique sur les espaces à enjeux particuliers</p> <p>1.1.1.3 Développer une politique de l'habitat prenant en compte les problématiques du logement en milieu rural et périurbain</p>	
<p>Questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels ont été les effets des démarches de planification et d'urbanisme sur les espaces naturels, agricoles et paysagers (prise en compte, sauvegarde des éléments structurants) ? - De quelle manière les politiques publiques, en matière de maîtrise foncière et d'habitat, ont-elles influé sur l'équilibre social du territoire et notamment sa « non spécialisation » ? 	

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.1.1 : Maîtriser l'étalement urbain et économiser l'espace	
<p>Sous-mesure 1.1.1.1 Garantir l'équilibre des espaces naturels, agricoles et urbanisés</p>	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration de Schémas d'Aménagement et de Développement Durable (SADD) sur les différents secteurs du Parc et centrés sur les EPCI, sera fortement encouragée. - Ils traitent l'ensemble des aspects du développement et de l'aménagement (urbanisme, habitat, patrimoines, activités économiques, services, déplacements, environnement...) et s'appuient sur les orientations figurant au Plan du Parc (espaces agricoles à préserver, espaces naturels majeurs...). Ces éléments seront déclinés par bassin de vie sur la base d'un diagnostic économique, patrimonial, agricole et paysager détaillé et partagé. Des précisions seront notamment apportées concernant le développement urbain. - Les SADD traduisent spatialement une conception du paysage, fondée sur l'équilibre entre les espaces ouverts et forestiers, sur la diversité des activités, sur la compacité des formes urbaines et sur l'articulation cohérente des extensions de zones d'habitat. - Ils constituent la base des Programmes d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des Plans Locaux d'Urbanisme, communaux ou intercommunaux, et faciliteront ainsi leur élaboration. Lorsqu'ils existent, ils sont la base des chartes paysagères élaborées par les Pays sur le territoire classé Parc. - Lorsqu'ils existent, et avec l'accord des Syndicat Mixtes compétents, ces SADD pourront être intégrés aux SCOT lors de leur élaboration ou de leur révision afin de venir préciser, sur le territoire du Parc, les orientations particulières quant à la délimitation et au traitement qualitatif des espaces naturels qui présentent un enjeu particulier (zones agricoles à préserver, coupures vertes à maintenir pour des raisons paysagères, fenêtres paysagères à ménager, corridors écologiques à conserver, etc). Lorsque les Syndicats Mixtes des SCOT décident d'élaborer des schémas de secteurs, les SADD en constitueront la base. - Tous les secteurs du Parc seront couverts par des SCOT, sauf sur le cœur des Bauges qui dispose d'un SADD intégré au Plan du Parc. <p>Après celui du cœur des Bauges, les premiers SADD seront engagés sur les secteurs non couverts par un SCOT (Pays de Faverges et Haute-Combe de Savoie/Belle Etoile). Une fois ces premiers SADD réalisés, les suivants seront engagés prioritairement sur les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Plateau de la Leysse, situé dans l'aire d'influence directe de l'agglomération chambérienne, justifie un travail en partenariat avec la Communauté d'agglomération. Les élus de ce secteur du Parc ont montré une forte implication dans les démarches prospectives intercommunales (Plan de Gestion de l'Espace). - la Combe de Savoie devrait accueillir (selon les perspectives du SCOT) deux fois plus d'habitants ces vingt prochaines années que les vingt dernières. Ce secteur présente des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers très forts. Un SADD permettra de nourrir et de décliner les orientations du SCOT, afin de donner aux élus, tous les éléments pour gérer au mieux cette évolution. - L'Albanais-savoyard et les piémonts du Revard, dans l'aire d'influence directe de l'agglomération aixoise, justifient un travail particulier en lien étroit avec les secteurs haut-savoyards voisins pour une meilleure cohérence sur ce secteur « sous influence des bassins urbains de Chambéry-Aix et Annecy ». 	

Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :

- **Proposer aux communes et intercommunalités compétentes de piloter et animer la réalisation des SADD** en partenariat avec les Syndicat Mixte porteurs des SCOT. Il pourra en assurer le suivi de leur mise en œuvre.
- **Accompagner prioritairement les communes** qui s'engagent dans la transformation de leur carte communale en PLU ou dans l'élaboration de PLU intercommunaux (au moins au niveau du PADD) à des échelles pertinentes au regard des dynamiques de développement (exemples : Jarsy-Ecole-La Compôte-Sainte Reine ; Fréterive-Saint Pierre d'Albigny-Saint Jean de la Porte-Cruet ; Leschaux-St Eustache-La Chapelle Saint Maurice ; Viuz-Gruffy-Allèves ; ...).
- **Expérimenter des démarches ou procédures d'aménagement et d'urbanisme, appropriées aux enjeux du territoire**, concourant au renforcement des solidarités intercommunales.
- **Rechercher les moyens de renforcer l'ingénierie et les moyens du territoire en matière d'élaboration et de mise en œuvre des PLU : conseil et accompagnement en ingénierie, études en amont et pré-opérationnelles** (voir partie 1 du rapport : *Développer l'ingénierie pour le territoire p 56*).

Engagement des partenaires :

- *Les **EPCI locaux compétents en matière d'études d'aménagement** s'engagent à étudier avec le Parc l'opportunité et les modalités de mise en place de SADD sur leur secteur*
- *Les **SM porteurs des SCOT** (Métropole Savoie, Arlysère, SIGAL...) s'engagent à collaborer activement à l'élaboration des SADD sur les secteurs du Parc qui les concernent, et à en intégrer les orientations dans les SCOT futurs (élaboration ou révision).*
- *Les **Chambres d'Agriculture** s'impliquent dans le diagnostic agricole des SADD. Elles animent les démarches locales pour favoriser les restructurations du foncier agricole. (ZAP, location vente par une collectivité ou un tiers pour la restructuration d'exploitations).*
- *Les **communes** s'engagent à réaliser ou actualiser leur diagnostic agricole à l'occasion de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme et à s'appuyer sur les orientations du SADD, lorsqu'il existe, pour élaborer leur PLU.*
- *Les **communes dotées de cartes communales**, et confrontées à d'importants enjeux d'aménagement et de développement, s'engagent volontairement à délibérer sur l'opportunité d'engager la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme dans un délai de cinq ans.*
- *Les **structures porteuses de Pays** et les intercommunalités s'engagent à intégrer les orientations du SADD, lorsqu'il existe, notamment dans leur propre charte de paysage, pour les secteurs inclus dans le périmètre classé Parc.*
- *La **Région** et les **Départements**, dans le cadre de leurs politiques, privilégieront le financement des équipements communaux et intercommunaux évoqués dans les SADD .*

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.1.1 : Maîtriser l'étalement urbain et économiser l'espace	
<p>Sous-mesure 1.1.1.2 Encourager les politiques de maîtrise foncière publique sur les espaces à enjeux particuliers</p>	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une politique foncière concertée à l'échelle du massif des Bauges. - Aider les communes rurales à maîtriser le foncier nécessaire à la réalisation d'opérations d'urbanisme innovantes, favorisant le lien social (création de logements aidés avec une architecture de qualité, espaces et équipements publics, mixité sociale dans l'habitat, développement de l'activité économique). - Identifier, hiérarchiser et préserver dans la mesure du possible, les terres de forte valeur agronomique, facilement mécanisables, qui structurent le cadre de vie aux abords des agglomérations. - Faciliter la maîtrise foncière publique, ou tout au moins la maîtrise d'usage des sites naturels remarquables menacés et des espaces économiques structurants (<i>cf mesure 2.1.1.1 et mesure 1.2.2.1</i>), par tous les moyens disponibles (acquisition, baux emphytéotiques, conventions...). - Améliorer l'accès du public aux rives du lac d'Annecy (<i>cf mesure 3.1.2.1</i>). 	
<p><i>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer une réflexion globale à l'échelle du massif des Bauges sur les questions foncières, en partenariat avec les communautés de communes et les agglomérations-portes. Identifier les mutations qui s'exercent sur les différents secteurs du territoire => observatoire du territoire. - Encourager et favoriser l'action des opérateurs, selon la vocation des sites (SAFER, Conservatoire des Espaces Naturels, Départements, Caisse des Dépôts, EPFL ...). - Expérimenter des outils financiers de maîtrise foncière notamment sur les sites naturels remarquables, les sites patrimoniaux bâtis et les sites agricoles menacés (tout particulièrement dans la frange péri-urbaine). 	
<p><i>Engagement des partenaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes et les intercommunalités définissent une stratégie territoriale de maîtrise foncière par les différents moyens à leur disposition. - Les Conservatoires départementaux des sites définissent, en collaboration avec le Syndicat Mixte du Parc, une stratégie territoriale d'acquisition foncière, de baux emphytéotiques, en complément des mesures contractuelles. - Les Départements associent le Parc à l'élaboration de leur schéma départemental des Espaces naturels sensibles et examinent avec attention les demandes d'acquisition foncière qui lui sont présentées par le Parc comme stratégiques à l'échelle du massif. 	

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.1.1 : Maîtriser l'étalement urbain et économiser l'espace	
Sous-mesure 1.1.1.3 Développer une politique de l'habitat prenant en compte les problématiques du logement en milieu rural et périurbain	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Articuler la politique du logement avec l'offre de services publics, l'organisation des déplacements et les perspectives de développement économique et démographique, et la décliner sur des opérations d'aménagement. - Favoriser le développement d'un habitat, économe en énergie, valorisant des matériaux durables, voire locaux (bois de pays). - Valoriser le patrimoine bâti répondant aux modes de vie contemporains, dans le respect de l'identité du territoire (<i>cf mesure 2.1.1.2</i>). - Expérimenter des formes d'habitat intermédiaire, peu consommatrices d'espace, intégrées au tissu bâti existant ou dans le cadre de nouvelles opérations d'urbanisme. - Développer prioritairement l'offre de logements locatifs aidés, afin d'éviter une ségrégation sociale, et notamment le risque d'exclusion des jeunes. 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Piloter la réalisation d'études prospectives sur les besoins et sur l'offre de logements à l'échelle du massif des Bauges, en partenariat avec les EPCI compétents, et en cohérence avec les approches engagées sur les bassins de vie voisins. - Porter à la demande des collectivités locales, ou impulser avec elles, des opérations d'aménagement, innovantes et exemplaires, de type OPAH ciblant la réhabilitation de volumes vacants ou sous utilisés, les économies d'énergies, le recours aux énergies renouvelables et la valorisation des ressources, en recherchant les économies d'échelles. - Dans le cadre du « fond d'urbanisme » du Parc, accompagner les collectivités dans les opérations démonstratives de renouvellement urbain des bourgs, ou d'opérations expérimentales d'habitat intermédiaire. - Informier et sensibiliser les habitants et professionnels de l'habitat, des enjeux du développement de l'habitat dans le Parc (économie d'énergie, valorisation des matériaux durables...). 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communautés d'agglomérations s'engagent à participer aux études prospectives engagées sur le logement par le Syndicat Mixte du Parc. - Les intercommunalités compétentes en matière d'habitat, associent le SM du Parc à l'élaboration de leur PLH, ou le mandatent pour son élaboration, comme elles s'engagent à le mandater pour le portage des opérations de réhabilitation des volumes vacants. - Les CAUE s'engagent à participer, avec le Parc, aux actions d'animation et de sensibilisation en matière d'habitat sur le territoire du Parc. 	

<p>1^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable</p>	
<p>Orientation 1.1 : Affirmer et valoriser une identité rurale</p>	
<p>Mesure 1.1.2 : Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité</p>	
<p>Constats et enjeux :</p> <p>L'attractivité du territoire, la dynamique démographique et le phénomène de décohabitation, engendrent par effet mécanique un besoin important de logements.</p> <p>Plus les documents d'urbanisme des communes périurbaines seront contraignants, plus la demande se reportera sur le massif des Bauges. Ce phénomène, largement amorcé, atteindra dans les dix ans, la totalité des communes du Parc.</p> <p>La responsabilité du Parc est donc de préserver les caractéristiques originales du paysage du massif des Bauges et la qualité des patrimoines naturels et bâtis, par un meilleur partage des connaissances de ses caractéristiques, de leur évolution historique.</p> <p>Cet apport est indispensable pour éviter des erreurs irréversibles sur les opérations de restauration. Il est nécessaire pour réaliser des opérations de réhabilitation de qualité, dans les volumes vacants ou sous-utilisés, encouragées par le Parc.</p> <p>Le Parc doit également jouer un rôle moteur dans la recherche d'un urbanisme et d'une architecture contemporains, innovants sur le plan de la qualité environnementale, économes des ressources (espace, eau, énergie...). Cet enjeu concerne aussi bien les « franges périurbaines » et les « piémonts sous influence » confrontés à l'urgence, que la « montagne habitée », où il convient d'anticiper la forme des extensions de village qui n'ont pas connu de constructions récentes et qui font l'image emblématique du massif des Bauges. Il concerne également l'urbanisme « économique » : bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux. »</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le grand public à la connaissance du bâti traditionnel bauju et de son évolution - Systématiser les missions de conseil architectural aux communes et aux particuliers - Encourager les communes à entreprendre des démarches de projet à travers des opérations globales d'aménagement 	
<p>Sous-mesures :</p> <p>1.1.2.1 Construire une culture architecturale partagée</p> <p>1.1.2.2 Promouvoir des formes d'habitat contemporaines</p>	
<p>Questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les actions de connaissance, de valorisation et de partage du patrimoine architectural du massif des Bauges ont permis une plus grande appropriation et une meilleure prise en compte dans les réalisations ? - Quelle évolution a-t-on constaté, quant à la perception de l'architecture contemporaine et sa place dans les réalisations en milieu urbain et rural ? 	

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.1.2 : Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité	
Sous-mesure 1.1.2.1 : Construire une culture architecturale et urbaine partagée	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la connaissance du patrimoine bâti très diversifié, des différents secteurs du massif des Bauges, par un travail d'inventaire. - Porter à la connaissance des communes, des maîtres d'ouvrages publics et privés, ainsi que des maîtres d'œuvre, les éléments de découverte de l'histoire du bâti et du vocabulaire architectural local. - Systématiser la « consultance architecturale » aux particuliers dans tous les secteurs, en garantissant sa cohérence sur l'ensemble du territoire du Parc. - Sensibiliser le grand public aux patrimoines bâtis du massif des Bauges et à leur diversité. - Transmettre et valoriser les techniques traditionnelles concourant à la spécificité des constructions, par une coordination entre les différents acteurs de la construction. 	
<p><i>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les inventaires et les recherches sur le patrimoine bâti et culturel du massif des Bauges et en assurer une valorisation permanente « au service de l'action ». - Développer en collaboration avec les organismes en charge de la sensibilisation du public, les outils nécessaires à l'information, la formation et la sensibilisation des habitants et des visiteurs, des maîtres d'ouvrages, des professionnels dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. - Constituer et animer un groupe de réflexion, d'échanges et de formation sur le thème de l'urbanisme et l'architecture dans le Parc. Ce groupe associera étroitement les architectes consultants, les CAUE de Savoie et de Haute-Savoie et les services de l'Etat concernés. 	
<p><i>Engagement des partenaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes ou intercommunalités compétentes en matière d'urbanisme s'engagent à mettre en place un service de consultance architecturale, à impliquer ce service dans le groupe de réflexion animé par l'égide du Parc, et à relayer les actions de sensibilisation auprès de leur population. - Les communes prendront en compte dans leur document d'urbanisme la question des caractéristiques architecturales à travers des recommandations de principe (adaptation au terrain, exploitation de la pente, rapports d'échelle entre les constructions...) en ouvrant la possibilités de démarches architecturales innovantes. - En concertation avec le Parc, les Chambres de Métiers s'impliquent dans la valorisation de techniques et de matériaux traditionnels, à travers des actions de formation et la réalisation de chantiers pilotes. 	

1ère Vocation : Pour un territoire vivant et animé	
Mesure 1.1.2 : Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité	
Sous-mesure 1.1.2.2 : Promouvoir des formes d’habitat contemporaines	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter des réponses à la nécessité de densification du tissu bâti des bourgs, de lutter contre le mitage et la préservation du bâti traditionnel. - Susciter la création de nouvelles formes d’habitat intermédiaire économes des ressources. - Promouvoir les extensions de villages sous des formes alternatives au lotissement pavillonnaire. - Encourager les démarches de projet à travers des opérations globales d’aménagement, intégrant habitat locatif aidé, accession à la propriété, création d’activités, commerces et services. 	
<p><i>Rôle du Syndicat Mixte du Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter un concours financier à l’étude des extensions urbaines afin d’aider les communes et les EPCI compétents à concevoir des formes urbaines qui préservent une relation de proximité avec la nature, une qualité de relation entre espaces privatifs et publics, une convivialité des espaces publics. - Dans le cadre du « fond d’urbanisme » du Parc, contribuer au financement d’opérations d’urbanisme à caractère démonstratif (recherche de performance économique et environnementale, maîtrise de l’énergie, valorisation de ressources locales, nouvelles formes contemporaines...) sur la base d’appels à projets. - Valoriser les expériences intéressantes réalisées sur le territoire du Parc à travers des manifestations et des outils de vulgarisation, en partenariat avec les CAUE notamment 	
<p><i>Engagement des partenaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les Syndicats Mixtes porteurs des SCOT s’engagent à cofinancer avec le Parc les études d’extensions urbaines.</i> 	

<p>1^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable</p>	
<p>Orientation 1.1 : Affirmer et valoriser une identité rurale</p>	
<p>Mesure 1.1.3 : Développer la durabilité des activités qui sont vecteurs de l'identité rurale</p>	
<p>Constats et enjeux :</p> <p>L'activité agricole et la forêt occupent 81 % de la superficie du massif des Bauges. L'élevage bovin laitier semi-extensif a contribué à l'identité rurale du massif des Bauges. Il doit rester la base de l'économie agricole avec la transformation, sur place, d'une grande partie de la production laitière, en coopératives (65 %) ou en ateliers fermiers. Les produits agricoles du massif des Bauges inscrits dans des démarches qualité (5 AOC, 3 IGP, AB), bénéficient d'une notoriété grandissante. En jouant la carte de la qualité et des circuits courts, et en tirant parti de la fréquentation touristique, les producteurs ont travaillé au maintien de la valeur ajoutée. Il est nécessaire de poursuivre et conforter ce travail aux côtés des syndicats de gestion des AOC, IGP, en sollicitant le cas échéant, une évolution des zonages.</p> <p>Pour autant, l'avenir des productions agricoles n'est pas assuré, en raison notamment de l'accentuation de la pression foncière. La baisse du prix de certains produits (lait, pommes...), la perspective d'une disparition des quotas laitiers, la diminution de la consommation de vin, et de fromage fragilisent les revenus.</p> <p>A travers les démarches contractuelles agri-environnementales, les agriculteurs ont montré leur intérêt pour les objectifs de maintien de la biodiversité et des paysages. Mais la réduction de 40 % du nombre d'exploitations entre 1988 et 2000, concentre la mission de gestion de l'espace sur un nombre restreint d'actifs, surchargés de travail, de moins en moins disponibles pour l'entretien de terrains difficiles. Il en résulte notamment un risque d'abandon des alpages, qui serait préjudiciable à la valeur patrimoniale et à l'image du massif des Bauges. Se pose également la question de la pérennité d'une gestion patrimoniale de petites exploitations en pluriactivités. De nouvelles formes de diversification s'amorcent, avec, par exemple, l'attribution de la marque Parc sur l'accueil de scolaires à la ferme.</p> <p>La forêt couvre plus de la moitié du territoire du Massif des Bauges, avec un équilibre entre propriété publique (48 %) et privée (52 %). Le morcellement de la propriété privée, classique en forêt de montagne, conduit à une sous-exploitation (récolte de 1,8m³/ha/an pour un accroissement de 6,6m³/ha/an). Composée majoritairement de bois résineux, la récolte néglige les feuillus abondants mais de faible valeur. La disparition de la plupart des entreprises de première transformation conduit à une exportation massive de la ressource et à une fragilisation de la filière locale. Il existe néanmoins des entreprises de seconde transformation d'envergure régionale.</p> <p>Pour la forêt, les objectifs économiques reprennent ceux de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Massif des Bauges.</p>	

Objectifs :

- Maintenir un tissu d'exploitations et d'actifs agricoles et forestiers, dans des conditions économiques et sociales suffisantes, pour garantir un potentiel de gestion qualitative de l'espace.
- Poursuivre la politique de qualité des produits agricoles (garantie sanitaire, valeur organoleptique...) intégrant les synergies agro-environnementales et la gestion multifonctionnelle de la forêt.
- Promouvoir, notamment en « périphérie urbaine » et sur les « franges périurbaines », de nouvelles formes d'agriculture utilisant moins d'espace, répondant aux attentes nouvelles de la société ou des collectivités.
- Développer les synergies entre les activités agricoles et forestières, et les autres activités économiques du territoire.
- Faire connaître les activités agricoles et forestières pour faire admettre et respecter les contraintes du travail d'exploitation, recréer un lien social entre les habitants et améliorer la condition sociale des actifs agricoles et forestiers.
- Répondre aux enjeux de gestion multifonctionnelle de la forêt.

Sous-mesures :

- 1.1.3.1 Optimiser les structures d'exploitations agricoles
- 1.1.3.2 Maintenir une vocation économique aux alpages
- 1.1.3.3 Soutenir les filières de qualité
- 1.1.3.4 Soutenir les expériences de diversification s'appuyant sur la valorisation du territoire
- 1.1.3.5 Optimiser les potentialités de circuits courts porteurs de valeur ajoutée
- 1.1.3.6 Développer la valorisation locale de la ressource forestière
- 1.1.3.7 Promouvoir une gestion multifonctionnelle adaptée aux potentialités des espaces forestiers

Questions évaluatives :

- Quels ont été les effets des actions engagées spécifiquement en faveur des activités agricoles et forestières, sur le maintien et le développement de l'emploi, dans ces secteurs d'activité et sur leur pérennité à long terme ?
- Dans quelle mesure la prise en compte et la valorisation des patrimoines naturels et paysagers dans les pratiques agricoles et forestières, a permis de dégager « une valeur ajoutée » environnementale, économique ou sociale ?
- Quels ont été les effets des actions engagées en faveur de la qualité des produits et de leur valorisation, sur l'emploi, sur les pratiques, sur les comportements des consommateurs... ?

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.1.3 : Développer la durabilité des activités qui sont vecteurs de l'identité rurale	
Sous-mesure 1.1.3.1 : Optimiser les conditions de pérennité des exploitations agricoles	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <p>En complément de l'amélioration des structures foncières des exploitations (<i>voir 1.1.1.1</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ménager et aménager l'accessibilité des terres agricoles, dans une logique de reconquête ou de maintien en exploitation de parcelles difficiles, d'évolution des accès liés à de nouveaux aménagements communaux... - Favoriser l'installation et la reprise en agriculture dans le cadre familial et en dehors. - Imaginer avec les groupements locaux de développement des formules de travail à temps partagé pour conforter la main d'œuvre des exploitations, par la création de groupements d'employeurs mixant les activités par exemple. - Inciter les agriculteurs à s'investir dans les actions collectives sur les objectifs de la Charte. - Informer les habitants et les usagers des contraintes induites par l'exploitation, afin de prévenir les conflits d'usage (<i>cf vocation 3</i>). <p>Les Départements disposent d'un droit de préemption sur les espaces agricoles et naturels périurbains (au titre de la loi DTR).</p>	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper avec les organisations agricoles, la transmission des exploitations par une animation adaptée auprès des exploitants amenés à cesser leur activité. - Soutenir les collectivités locales dans le montage d'opérations expérimentales d'accès au foncier et au bâti agricole, pour accompagner l'installation hors cadre familial, de façon privilégiée dans la frange périurbaine et les piémonts. - Animer une réflexion à l'échelle du massif pour favoriser le développement de groupements d'employeurs communs au secteur agricole et à d'autres secteurs économiques, pour dégager du temps de formation et pour optimiser la complémentarité avec les activités forestières et touristiques, pour favoriser les démarches de diversification... - Expérimenter de nouvelles formes d'incitation des agriculteurs à investir du temps dans les actions collectives et dans la formation, en cohérence avec la Charte. 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Chambres d'Agriculture s'engagent, dans le cadre de leur partenariat avec le Parc, à maintenir sur le massif des Bauges les moyens d'animation, affectés au développement rural, et à mobiliser sur ce territoire tous les moyens techniques appropriés en matière d'animation foncière, de transmission-reprise des exploitations, d'organisation de la mutualisation des moyens humains dans l'organisation du travail sur les exploitations (groupements d'employeurs...), de valorisation des productions, de diversification des activités agricoles. - Les ADASEA s'engagent à assurer un travail d'animation spécifique sur les secteurs à risque de déprise, afin d'anticiper la transmission-reprise d'exploitations (plateau de la Leysse...). - Les communes et les intercommunalités s'engagent à ménager des accès fonctionnels aux exploitations et aux parcelles dans les documents d'urbanisme et dans les opérations d'aménagement qu'elles conduisent. 	

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.1.3 : Développer la durabilité des activités qui sont vecteurs de l'identité rurale	
Sous-mesure 1.1.3.2 : Maintenir une vocation économique aux alpages	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter le pastoralisme, en raison de sa contribution irremplaçable à la richesse biologique des espaces naturels d'altitude de la « montagne parcourue », à leur valeur paysagère, à l'attractivité qui en résulte pour l'offre de tourisme nature, et pour l'image des productions fromagères de qualité du massif des Bauges. - Améliorer l'accès aux alpages avec une réflexion sur les limites à imposer à leur multifonctionnalité, par une maîtrise rigoureuse de la circulation. - Améliorer l'équipement des alpages existants et procéder aux mises aux normes pour la poursuite de la transformation fromagère sur site. - Reconquérir certains alpages d'intérêt paysager, biologique ou touristique, éventuellement pour l'estive de génisses. 	
<p><i>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer la réflexion sur le devenir à long terme des alpages sur le massif des Bauges, en partenariat avec les organisations agricoles (diagnostics pastoraux, potentialités de transformation et de labellisation de produits d'alpage, enjeux écologiques et paysagers, vocation touristique, accès...) et proposer une stratégie prospective sur le lien indissociable avec la valorisation des patrimoines. - Proposer des modalités d'intervention des collectivités, harmonisées et renforcées sur le territoire du Parc, et coordonner leur mise en œuvre à travers un programme global comprenant des actions liées à : l'animation générale, la maîtrise du foncier, les investissements lourds, les actions de gestion pastorale et environnementale, les actions connexes liées au tourisme, au social... - Proposer un protocole d'accord qui précise les rôles et responsabilités respectives des organismes concernés par la mise en valeur des alpages (Groupements de Vulgarisation Agricole, SICA, SEA, Associations Foncières Pastorales, Chambres d'agriculture, Association des agriculteurs du Parc, Associations de Chasse...). 	
<p><i>Engagement des partenaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région et les Départements s'engagent dans le cadre de leur politique pastorale, lorsqu'elle existe et le permet, à s'assurer de l'exigence environnementale (paysage, biodiversité...) des actions qu'ils soutiennent sur le territoire du Parc. A titre expérimental et afin d'alimenter leurs propres réflexions sur l'évolution de leurs politiques, ils rechercheront les moyens d'optimiser leurs modalités d'intervention à travers un programme global « alpages », proposé et coordonné par le Parc en lien avec ses partenaires. » - Dans le cadre de leur partenariat étroit avec le Parc, les Chambres d'Agriculture et les SEA portent et assurent la cohérence de la politique alpage définie avec le Syndicat Mixte. 	

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.1.3 : Développer la durabilité des activités qui sont vecteurs de l'identité rurale	
Sous-mesure 1.1.3.3 : Soutenir les filières de qualité	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le lien au terroir des produits et des pratiques dans les démarches collectives et individuelles de qualité. - Développer la recherche sur les liens entre les pratiques culturelles, la biodiversité et la qualité sanitaire des milieux, entre les savoir-faire traditionnels et la qualité organoleptique des produits -ex : recensement des pratiques qui privilégient les ferments sauvages dans la Tome - Favoriser le transfert des résultats par un appui technique aux producteurs (agriculture, viticulture, arboriculture), par un travail de sensibilisation et par des dispositifs contractuels incitatifs, sur la base de cahiers des charges. - Assurer une cohérence entre cahiers des charges des démarches qualités et MAE territoriales. - Améliorer les cahiers des charges des AOC en intégrant la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques (flore du lait, diversité prairiale, races...). - Développer l'information du consommateur sur les liens entre les pratiques, la qualité du produit et la contribution à la diversité biologique des milieux ou la valorisation du patrimoine - Poursuivre la structuration des filières de qualité, consolider les filières agricoles principales (fromages au lait cru, vin et arboriculture notamment sur la haute-Combe). - Développer les filières « AB » (fromages , vins, petits fruits, viandes...) tout en les rattachant à la dynamique collective de valorisation des produits du territoire du Parc. - Préserver les variétés anciennes et les races menacées. 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les programmes de recherche et les actions de formation et de vulgarisation qui en résultent, sur les liens entre pratiques culturelles et richesses biologiques des milieux. - Soutenir les filières dans leurs démarches de qualité allant dans le sens de la préservation des ressources. 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les Chambres d'agriculture soutiennent les programmes de recherche sur les liens entre pratiques culturelles et biodiversité et s'engagent à en valoriser les résultats dans leurs missions d'appui technique et de conseil auprès des producteurs.</i> - <i>Les syndicats de produits (Tome des Bauges...) s'engagent à prendre en compte les résultats des recherches sur les liens entre terroir et produits, pour faire évoluer les cahiers des charges des produits sous signes de qualité vers une plus grande prise en compte des pratiques favorables à la biodiversité (flore du lait, diversité floristique des prairies, ferments sauvages dans la Tome des Bauges, arboriculture notamment sur la haute-Combe, viticulture raisonnée ou biologique...)</i> 	

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.1.3 : Développer la durabilité des activités qui sont vecteurs de l'identité rurale	
<p>Sous-mesure 1.1.3.4 : Soutenir les expériences de diversification s'appuyant sur la valorisation du territoire</p>	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir de nouvelles formes de diversification agricole (agro-tourisme, accueil pédagogique, formation, nouveaux produits, viande, restauration, porcs fermiers...) et des services (multifonctionnalité : agro-environnement, entretien, déneigement...). - Les nouvelles formes de diversification trop éloignées d'un développement local fondé sur la préservation et valorisation des patrimoines du massif (ex : élevage de porcs « hors-sol »), n'ont pas vocation à être développées sur le territoire du Parc. - Améliorer l'accompagnement des créateurs sur les projets innovants. - Constituer des référentiels économiques et techniques pour faciliter le transfert d'expériences. 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une veille et un porter à connaissance régulier sur les nouvelles formes de diversification, en valorisant les expériences innovantes. - Assurer un accueil des porteurs de projets de diversification en s'impliquant particulièrement dans l'accueil des porteurs de projets atypiques (<i>cf sous-mesure 1.2.2.2</i>). - Soutenir, en synergie avec les groupements de développement agricole locaux, l'émergence et la structuration collective de filières de diversification (vacherin, viande, PAM, porcs fermiers...) et étudier la faisabilité de l'attribution de la "marque Parc" à ces productions nouvelles, en fonction du lien particulier qu'elles entretiennent avec le territoire. 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Chambres d'Agriculture et les groupements de développement agricole accompagneront les porteurs de projets de diversification classique, et la structuration collective de filière de diversification (filère viande, porcs fermiers...). Ils fourniront à l'Association des agriculteurs du Parc, les référentiels techniques, les résultats d'expériences similaires sur d'autres zones de production. Ils mobiliseront des moyens spécifiques pour accompagner et suivre les projets de diversification sur le Parc. - Les Chambres d'Agriculture assurent un dispositif de suivi (juridique, gestion, administratif...) des installations en production diversifiée sur les 3 années suivant leur création. 	

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.1.3 : Développer la durabilité des activités qui sont vecteurs de l'identité rurale	
Sous-mesure 1.1.3.5 : Optimiser les potentialités de circuits courts porteurs de valeur ajoutée	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les potentialités des zones AOC par le maintien, le développement et la valorisation des coopératives existantes, et la création d'ateliers collectifs de transformation fromagère (Cf Plan stratégique), sous réserve que cela ne mette pas en péril les coopératives existantes. Une étude devra démontrer, dans une réflexion globale dépassant le périmètre du Parc, la pertinence économique du projet au vu du contexte économique laitier et de la concurrence. - Développer de nouvelles formes de commercialisation directe sur les agglomérations- portes (points de vente collective de producteurs). - Développer les points de vente directe, mettre en place de nouvelles formes de commercialisation en circuits courts (plateforme d'approvisionnement pour les restaurateurs, produits du massif des Bauges dans les commerces locaux et les auberges...) et insuffler des comportements « consomm'acteur » privilégiant les produits locaux auprès des collectivités, des professionnels, des habitants et des visiteurs. 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer la démarche de mise en réseau, de professionnalisation (accueil et techniques de commercialisation, harmonisation des périodes d'ouverture...) et de valorisation (signalétique, accueil...) des points de vente directe autour des coopératives fruitières du massif, qui ont vocation à devenir les têtes de réseau de la vente directe (cf 3.1.2.2). - Accompagner les réflexions de création d'ateliers collectifs de transformation, valorisant les AOC sur les secteurs non pourvus (Haute Combe, plateau de la Leysse, Pays de Faverges...), en recherchant les synergies avec les coopératives existantes et les pistes de diversification notamment de découverte des patrimoines (ex : maison de la pomme en Haute-Combe à coupler avec un atelier Tome de Bauges). - Soutenir les initiatives en faveur de la mise en place de nouvelles formes de commercialisation, insuffler la valorisation des produits dans ses programmes thématiques (stations, commerces...) et engager des actions de sensibilisation pour des comportements « consomm'acteur ». 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes s'engagent, par leur adhésion, à valoriser les produits de terroir dans leurs options d'achat : pots de l'amitié, cadeaux de fin d'année, manifestations locales... - Les collectivités locales candidates à la création d'ateliers collectifs de transformation sous signe officiel de qualité, s'engagent à participer financièrement à l'étude de viabilité économique du projet ainsi qu'à la création de l'infrastructure d'accueil de l'atelier de transformation, lorsque cette formule est la plus pertinente. - Les villes-portes s'engagent à proposer des sites ou locaux d'implantation pour des points de vente collective de produits de terroir du Parc. - Les Chambres d'Agriculture et groupements de développement agricole locaux apportent leur concours à la réalisation des études de faisabilité et à la mise en œuvre de formations. - Les Fédérations Départementales des Coopératives Laitières apportent leur concours à la réalisation des études de faisabilité économique de nouveaux ateliers de transformation et conseillent les coopératives du massif pour les aider à anticiper des évolutions du marché. 	

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.1.3 : Développer la durabilité des activités qui sont vecteurs de l'identité rurale	
Sous-mesure 1.1.3.6 : Développer la valorisation locale de la ressource forestière	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer la filière bois local à partir des enjeux identifiés dans la Charte Forestière de Territoire du massif des Bauges, reconnue par l'Etat en 2001, et considérée comme le volet forestier de la Charte du Parc. La CFT sera donc actualisée en 2007 et calée sur le nouveau Contrat Territorial de Parc (2007-2012) en développant notamment une stratégie optimisée de la connaissance de la ressource, en lien avec les besoins des filières de transformation, dans un esprit de gestion durable. - Prendre en compte, dans les aménagements et les plans de gestion, les enjeux environnementaux de biodiversité forestière (îlots de vieillissement comme la réserve biologique intégrale de la Combe de l'Ire, densité d'arbres morts...). - Structurer les Entreprises de Travaux Forestiers, maintenir et dynamiser les entreprises de première transformation qui ont un rôle essentiel dans la structuration de la filière bois des Bauges (<i>voir plan stratégique du Parc</i>). - Promouvoir les modes de commercialisation rapprochant l'offre locale de bois de la demande. - Valoriser et promouvoir les produits transformés et les savoir-faire traditionnels sur le territoire, par des démarches de labellisation. - Promouvoir l'utilisation des bois de pays, notamment dans la construction publique et privée, auprès des acteurs économiques concernés par des programmes du Parc (agriculteurs, artisans, commerçants, stations...). 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer la Charte Forestière de Territoire du massif des Bauges et coordonner la mise en œuvre des actions, en partenariat avec les acteurs de la filière (ONF, CRPF, Syndicats et groupements d'Entrepreneurs de Travaux Forestiers, Syndicats et groupements de propriétaires forestiers, Interprofessions départementales, SERFOB, DDAF, COFALP...) : <ul style="list-style-type: none"> - actions de formation pour optimiser l'organisation du travail d'exploitation forestière dans le respect des milieux naturels - renouvellement de l'équipement concernant le matériel, la sécurité et les modes d'exploitation alternatifs en l'absence de desserte routière - expérimentation de nouveaux modes de commercialisation, de restructuration foncière - recherche de débouchés pour le bois des Bauges, pour aboutir à des produits de qualité, séchés et normés avec une valorisation territoriale forte - Accompagner, avec les inter-professions et les chambres consulaires, les démarches collectives des entreprises pour la mise aux normes, la certification des entreprises, la labellisation des productions valorisant la ressource locale (Marquage CE, équipements de séchage, Certification PEFC, marque Parc...) (<i>Cf Sous-mesure 1.2.2.2</i>) - Promouvoir l'utilisation des bois de Pays dans les constructions publiques et privées à travers des opérations pilotes valorisant des systèmes constructifs innovants, dans une démarche transversale associant depuis le forestier jusqu'au constructeur, en passant par l'architecte (<i>Cf sous-mesures 1.1.1.3, 1.1.2.2...</i>). 	

Engagement des partenaires :

- Les **interprofessions du bois 73 et 74** s'associent au Parc pour la promotion des produits et des savoir-faire locaux (Salons professionnels...).
- Les **Communes Forestières** définissent les modalités de contrats d'approvisionnement.

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.1.3 : Développer la durabilité des activités qui sont vecteurs de l'identité rurale	
Sous-mesure 1.1.3.7 : Promouvoir une gestion multifonctionnelle adaptée aux potentialités des espaces forestiers	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître et partager les enjeux de développement de la filière bois du massif, par des actions de sensibilisation concertées entre le Parc, les communes forestières et l'ONF. - Valoriser le potentiel de production de grandes unités de gestion, par une amélioration de la desserte sur les zones identifiées dans l'étude des ressources forestières mobilisables, réalisée à l'initiative du Parc. - Développer les actions de sensibilisation des propriétaires forestiers privés et favoriser les regroupements pour aboutir à des unités de gestion cohérentes. - Développer la concertation entre les propriétaires forestiers publics et privés, les gestionnaires de sites touristiques et les représentants des activités sportives et de loisirs, pour améliorer la compatibilité entre les activités de production et les fonctions d'accueil de la forêt. - Maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique par un dispositif de suivi de l'impact de la faune sauvage sur la régénération naturelle. - Maintenir le rôle de protection naturelle joué par la forêt par une gestion adaptée. - Assurer une veille de l'état sanitaire des forêts, suite aux épisodes de bostryches de l'année 2003 et 2004. - Accompagner les propriétaires de forêts peu productives dans la recherche d'autres modes de valorisation de la forêt (<i>la problématique du bois énergie est traitée dans la vocation 2</i>) 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser en collaboration avec le CRPF et l'ONF, les documents indispensables à la sensibilisation et à la formation sylvicole des propriétaires privés (typologie de peuplements, règlement type de gestion, code de bonnes pratiques sylvicoles, outil d'animation foncière, martelloscope, parcours typologiques, information juridique...). - Réaliser des schémas de desserte multifonctionnels (route, piste, place de dépôt, résorption de points noirs) afin de favoriser l'exploitation forestière, notamment sur les secteurs prioritaires de grandes unités de gestion mal desservies, portés au Plan du Parc. - Initier des programmes de recherche sur les écosystèmes forestiers et un réseau de surveillance de l'état sanitaire des forêts avec l'ensemble des partenaires (DSF, ONF...). - Expérimenter avec les propriétaires volontaires, les alternatives de gestion forestière autour de produits non bois (cueillette, chasse...) en lien notamment avec les pistes de diversification agricole. 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le CRPF et l'ONF s'associent à la démarche de sensibilisation des propriétaires et aux actions de formation pour une gestion forestière durable.</i> - <i>Le CRPF et la SAFER s'impliquent dans l'animation foncière afin de favoriser les échanges, transmissions, acquisitions par les regroupements de propriétaires.</i> - Les Départements s'engagent à inciter financièrement la constitution de regroupements de propriétaires forestiers. 	

Orientation 1.2 : Renforcer la structuration des bassins de vie et leur complémentarité

La proximité de grandes agglomérations a des répercussions directes sur l'offre d'emploi, sur l'offre commerciale et sur l'évolution des services à la population du massif des Bauges. Cette dépendance croissante des secteurs ruraux vis-à-vis de l'offre spécialisée des bassins urbains, devient une forme de handicap, aussi bien pour le massif que pour les agglomérations, dont les accès se trouvent saturés, sans parler des pollutions induites par les flux routiers, qui conduisent dans certaines conditions climatiques, à une dégradation notable de la qualité de l'air.

Si l'évasion commerciale est inévitable, la reconquête d'une offre commerciale couplée à des services de proximité devient une nécessité, pour répondre à un besoin de plus en plus fort de la population locale et pour conjurer la progression incessante de déplacements « domicile-travail ». Plus globalement, la Charte ambitionne de renforcer le niveau d'autonomie des bassins de vie, tant sur le plan de l'activité économique, que de la qualité du cadre de vie, notamment par l'attractivité de l'offre culturelle.

Cette structuration de la vie économique et sociale à partir des bassins de vie, dans la recherche d'un équilibre du territoire et de complémentarités réalistes avec les agglomérations, se décline en plusieurs objectifs :

- **Tendre vers l'équité d'accès aux services (1.2.1)**, en améliorant notamment l'accès aux réseaux modernes de communication, pour éviter que de nouvelles formes d'enclavement ne pénalisent le développement local d'activités, et en renforçant parallèlement l'offre commerciale de proximité et les dynamiques socio-culturelles locales, en partenariat avec les villes-portes.
- **Maintenir et développer la structuration des activités économiques par bassin de vie (1.2.2)** en s'appuyant sur les pôles d'emploi et de services, en aidant notamment les collectivités à requalifier leurs zones d'activités, et les entreprises à s'engager dans des démarches environnementales, sources de nouveaux débouchés et d'une plus value d'image conforme à l'implantation dans un Parc naturel régional et en confortant l'animation économique privilégiant l'innovation, le développement diffus de l'emploi, la valorisation de la pluri-activité, la valorisation des patrimoines et des ressources locales.
- **Renforcer la qualification des ressources humaines et adapter l'offre de formation aux perspectives d'emploi local (1.2.3)** en mettant en adéquation l'offre d'emploi et les compétences locales, et en renforçant la coordination entre les différents acteurs du territoire concerné.

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.2.1 : Tendre vers l'équité d'accès aux services	
Sous-mesure 1.2.1.1 : Renforcer l'offre commerciale et artisanale de proximité. Améliorer l'accès aux réseaux modernes de communication	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer les pôles de services à la population qui structurent le massif des Bauges par bassin de vie, avec notamment l'émergence de nouveaux pôles. - Renforcer l'attractivité de l'offre commerciale et artisanale par des actions impliquant les unions de commerçants et d'artisans. - Soutenir les initiatives pour la création de nouveaux services à la population, en recherchant de nouvelles formes d'organisation (point Poste couplé avec un commerce multi-services, commerces non sédentaires, relais des pharmacies avec d'autres services...). - Améliorer les infrastructures modernes de communication (résorption rapide des zones d'ombre de la téléphonie mobile, raccordement à des réseaux de communication à haut débit...), pour éviter de nouvelles formes d'enclavement du territoire. - Expérimenter de nouvelles formes d'organisation des services publics. 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les communes concernées par un pôle de services dans leurs efforts d'amélioration des espaces publics, d'animation locale, de maintien et développement d'espaces commerciaux. Dans cette perspective, un « club des villes du Parc » pourrait se constituer afin d'engager une animation de ces collectivités au regard de leurs enjeux propres. - Soutenir les professionnels dans la mise en œuvre d'opérations de restructuration et de dynamisation de l'offre commerciale et artisanale à l'échelle intercommunale, en recherchant de meilleures complémentarités avec l'offre touristique. - Proposer l'expérimentation de nouveaux modes d'organisation des services publics en milieu rural en accord avec les collectivités locales et de développement du travail « à distance » (afin de réduire les déplacements « domicile-travail »). 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Départements, dans le cadre de leur politique, lorsqu'elle existe et le permet, s'engagent à être partenaires de la desserte « haut débit », de toutes les communes du Massif des Bauges par des solutions classiques (ADSL) ou alternatives (Wi-fi, Wi max...) dans les meilleurs délais. - Les Départements, qui ont déjà une grande expérience en la matière, adoptent des techniques de traitement routier, respectueuses de la qualité des paysages et des routes de caractère répertoriées dans le Plan du Parc. - En concertation avec le SM du Parc, les Communautés d'agglomérations s'engagent à développer les expériences de covoiturage et de transports collectifs dans les relations domicile-travail et dans la desserte des sites de loisirs. - Les EPCI de la « montagne habitée » et des « piémonts sous influence » s'engagent à favoriser une réorganisation des services et du commerce de proximité, en cohérence avec les préconisations des SADD prévues par la Charte. - Les Chambres consulaires s'engagent dans un suivi technique de 3 ans, de tout créateur d'une activité artisanale, commerciale ou de service sur le territoire et à assurer un travail d'animation spécifique afin d'anticiper les questions de transmission-reprise. 	

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.2.1 : Tendre vers l'équité d'accès aux services	
Sous-mesure 1.2.1.2 : Renforcer les dynamiques socio-culturelles	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir collectivement une politique d'accompagnement des collectivités et des acteurs locaux impliqués pour un développement culturel partagé, en fonction des caractéristiques de chaque bassin de vie (dynamiques locales, équipements, population, offre existante). - Etablir des partenariats forts avec les Villes-Portes et les deux Départements, pour favoriser et faciliter l'accès à la culture, en encourageant notamment la circulation des spectacles, diversifiant l'offre culturelle, en soutenant la création, la diffusion mais également la formation, en mobilisant des aides à la réalisation des équipements et à leur fonctionnement en réseau... - Contribuer à la notoriété du massif des Bauges par des évènements culturels "phares" et en développant l'accueil d'artistes et/ou de compagnies, notamment en lien avec les préoccupations privilégiées du Parc (nature, patrimoine, culture locale, agri-culturel, produits locaux...). 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Susciter, soutenir et valoriser les initiatives associatives, publiques ou privées, en favorisant l'échange d'expériences et l'émergence d'événements culturels phares. Une attention particulière sera portée aux initiatives qui touchent le jeune public, favorisent la cohésion sociale (relation jeunes/anciens ou nouveaux/anciens habitants), en assurant des ponts entre culture locale, patrimoine culturel, patrimoine naturel et créations artistiques. - Accompagner la mise en réseau des associations culturelles à l'échelle du massif des Bauges et soutenir les actions de formation pour la professionnalisation des acteurs. - Rechercher avec les villes-portes et leurs structures culturelles (Orchestre des Pays de Savoie, Brise Glace, Centre Dramatique National de Savoie, Dôme Théâtre à Albertville...) qui ont des missions en matière d'irrigation du territoire, les possibilités de programmation en commun (accès aux spectacles et diffusion de spectacles, accueil d'artistes en résidence, master class...), et susciter le prolongement sur le massif, d'événements culturels qu'elles initient, en cohérence avec les potentialités touristiques du territoire du Parc. 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les villes-portes et agglomérations-portes s'engagent à étudier avec le Parc, les actions culturelles à mener en commun. - La Région et les Départements, dans le cadre de leur politique, lorsqu'elle existe et le permet, apportent un soutien spécifique aux actions culturelles reconnues et élaborées conjointement par le Parc et ses villes-portes. 	

<p>1^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable</p>	
<p>Orientation 1.2 : Renforcer la structuration des bassins de vie et leur complémentarité</p>	
<p>Mesure 1.2.2 : Maintenir et développer la structuration des activités économiques par bassin de vie</p>	
<p>Constats et enjeux :</p> <p>L'activité économique du massif des Bauges se structure autour de pôles d'emplois majeurs portés au Plan du Parc, et d'une activité économique diffuse (artisanat, services tertiaires, commerces...)</p> <p>Les pôles d'emplois majeurs s'organisent autour de zones d'activités sur lesquelles la Charte propose des orientations particulières :</p> <p>La « frange périurbaine » et les « piémonts sous influence » comptent des zones d'activités en perte de vitesse, parfois menacées (Combe de Savoie). D'autres ne sont pas totalement remplies (Rive gauche du Lac d'Annecy).</p> <p>A contrario, certaines zones d'activités (Alpespace à Francin, Espace leader à Alby/Chéran, zones de Saint-Jorioz et de Faverges...) peuvent devenir des références en matière de gestion environnementale et jouer un rôle moteur dans le transfert d'expérience, en matière de gestion des déchets par exemple.</p> <p>La qualité des espaces d'accueil d'activités économiques, celle des bâtiments industriels, artisanaux et commerciaux contribue à l'image du territoire et à son attractivité. Elle participe également à la performance économique des entreprises, par un renforcement de leur image commerciale et de leur compétitivité.</p> <p>L'élaboration des Schémas d'aménagement et de développement durable (SADD) doit être l'occasion de redéfinir le positionnement de chacune des zones d'activités, de dépasser les concurrences internes pour définir des spécialisations éventuelles, en lien avec la stratégie de développement de l'habitat. Ce positionnement doit également être opéré en tenant compte des dynamiques et des concurrences à l'échelle du sillon alpin, en cohérence avec les stratégies des agglomération-portes.</p> <p>En dehors de ces zones, les activités artisanales et tertiaires sont accueillies aujourd'hui dans les zones habitat. La mixité des fonctions contribuant à l'animation, à l'attractivité et au brassage des populations dans les communes, il est souhaité qu'elle se poursuive en prenant en compte les enjeux d'intégration des activités à proximité de l'habitat, de la gestion des déchets.</p> <p>Au-delà des emplois créés dans les zones d'activités, le massif des Bauges dispose d'un potentiel de développement justifié, notamment par l'augmentation de la population souhaitant « habiter et travailler au pays ». Mais ce développement peut être freiné, notamment par le manque de locaux d'activités et de logements accessibles.</p>	

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité des zones d'activités économiques existantes.
- Améliorer la prise en compte de l'environnement dans la localisation, la conception, l'aménagement et la gestion des zones d'activités (lien avec sous-mesure 2.2.1.2 et 2.2.2.2).
- Renforcer la compétitivité des entreprises par une bonne prise en compte de la dimension environnementale et des enjeux économiques qui en résultent.
- Maintenir et créer des emplois sur place.

Sous-mesures :

- 1.2.2.1 Renforcer et améliorer les zones d'activités économiques des pôles majeurs d'emploi du massif.
- 1.2.2.2 Soutenir les initiatives économiques permettant le maintien, la création et le développement de l'emploi sur place dans les communes.
- 1.2.2.3 Soutenir les démarches environnementales des entreprises.

Questions évaluatives :

- Quel a été l'impact du volet économique des SADD sur l'évolution de l'emploi dans chaque secteur ?
- Combien de requalifications environnementales des zones d'activités ont été réalisées ?

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.2.2 : Conforter les activités économiques par bassin de vie	
Sous-mesure 1.2.2.1 : Renforcer l'attractivité et améliorer les zones d'activités économiques des pôles majeurs d'emploi du massif	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la compétitivité des zones d'activités existantes des pôles majeurs d'emploi du massif, en élevant notamment le niveau de la qualité environnementale, le niveau des services et en qualifiant les extensions futures. - A l'échelle des bassins de vie, optimiser l'occupation des zones d'activités existantes avant d'engager les réflexions d'extension ou de nouvelles créations. - La création d'une nouvelle zone d'activités structurante s'envisagera dans un cadre communautaire et s'inscrira dans une stratégie d'aménagement durable et de qualité 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les collectivités dans leurs réflexions sur le positionnement des zones d'activités en fonction des potentialités de chaque secteur, dans le cadre de l'élaboration des SADD. Cette réflexion portera sur l'étude de la gamme de produits immobiliers d'accueil d'entreprises (pépinière, bâtiments relais...). - Élaborer et proposer aux collectivités, une charte de qualité environnementale et paysagère des zones d'activités (sites existants, extensions, voire sites futurs), avec des recommandations d'aménagement qui pourront être intégrées dans les PLU. La conformité d'une zone d'activités à cette charte et le niveau de services aux entreprises, pourra lui permettre l'attribution de la marque Parc. - Proposer à toutes les collectivités concernées par un pôle d'emploi majeur, un audit économique, environnemental et paysager des zones d'activités. A titre démonstratif et expérimental, accompagner les collectivités volontaires dans la requalification environnementale et paysagère, ou l'extension qualitative d'une zone d'activités existante ou la création d'une nouvelle zone structurante. - Inciter les collectivités compétentes dans la mise en place de moyens d'animation, de gestion, de promotion et de commercialisation des zones d'activités : échanges d'expérience, mise en réseau des animateurs économiques... 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes s'engagent à aborder la question du développement des espaces d'activités à l'échelle communautaire, pour une répartition des richesses à l'échelle de bassin de vie. - Les EPCI et les communes concernés par une zone d'activités structurante d'un pôle majeur d'emploi, s'engagent à mettre en œuvre une requalification environnementale et paysagère des zones d'activités existantes. - Les Conseils Généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie mobiliseront, dans le cadre de leur politique, lorsqu'elle existe et le permet, des moyens pour accompagner la requalification des zones d'activités. - L'Agence économique de la Savoie et les Chambres consulaires participent à la définition de la stratégie sur la localisation, le positionnement et les complémentarités, et les critères qualitatifs d'aménagement des zones d'activités. 	

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.2.2 : Conforter les activités économiques par bassin de vie	
Sous-mesure 1.2.2.2 : Soutenir les initiatives économiques permettant le maintien et le développement de l'emploi sur place	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir toutes initiatives économiques, et notamment celles valorisant les patrimoines et les ressources locales et l'environnement. - Optimiser les bâtiments vacants ou sous-occupés existants pour l'accueil d'entreprises. - A l'initiative des communes, les petits secteurs d'accueil prévus dans les zones d'habitat sont possibles, mais feront l'objet de prescriptions particulières dans leur PLU (intégration paysagère, volume, architecture, circulation, flux des déchets...). - Maintenir sur le massif un accueil de proximité des porteurs de projet, en lien avec les organismes institutionnels compétents (chambres consulaires, agences économiques...). 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions (mise en réseau des professionnels, outils financiers, parrainage, mécénat, partenariat avec des entreprises des villes et agglomérations-portes, promotion...) afin de reconnaître et soutenir, les initiatives économiques valorisant les patrimoines et les ressources locales, et l'environnement - S'assurer d'un accueil de proximité des porteurs de projets, opérationnel dans chaque bassin de vie du massif, en s'appuyant sur l'ensemble des énergies et compétences (chambres consulaires, agences économiques, organismes de formation, animateurs des EPCI, élus communaux...). Le Parc repère, mobilise et coordonne ces compétences, tout en s'impliquant particulièrement dans l'accueil des porteurs de projets atypiques (qui relèvent davantage d'une association de plusieurs activités que d'une spécialisation), et ceux en lien fort avec les patrimoines et le terroir qui pourraient bénéficier dans certains cas, de la Marque Parc. - Dans le prolongement de l'O.P.B.V engagée lors de la 1^{ère} Charte, engager des programmes de valorisation économique des bâtiments vacants ou sous-occupés (aides incitatives pour la réhabilitation, montage d'opération d'acquisition-amélioration (par des privés ou des collectivités, promotion de l'offre existante sur le marché ...) - Veiller à étendre les réflexions engagées à l'occasion des SADD, sur la gamme de produits immobiliers d'accueil d'entreprises (pépinière, bâtiments relais...) à toutes les communes afin de développer la création d'emplois dans les zones d'habitat. Favoriser le développement des entreprises de génie écologique. 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Communes et leurs regroupements favorisent la mise en place de conditions favorables à l'installation de nouvelles activités. Les Communes s'engagent à assurer un aménagement de qualité de sites d'activités de proximité (cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales dans le PLU). - L'Agence économique de la Savoie s'engage à maintenir son ingénierie au Cœur des Bauges afin de créer une plus forte dynamique au sein des PME du canton. Avec les Chambres consulaires ils poursuivent leur implication sur le territoire dans l'accueil des porteurs de projets (accompagnement et suivi sur 3 ans). 	

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Mesure 1.2.2 : Conforter les activités économiques par bassin de vie	
Sous-mesure 1.2.2.2 : Soutenir les démarches environnementales des entreprises	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les chefs d'entreprises et les salariés sur les évolutions de l'exigence environnementale pour faciliter l'adaptation à cette nouvelle forme de compétitivité qui concerne l'ensemble des entreprises du territoire (industrie, commerce, artisanat, forêt, agriculture, tourisme, services...) - Donner aux entreprises du territoire du Parc l'information utile à l'adaptation de leur processus de production et de leur mode de management pour une meilleure prise en compte de l'environnement. - Faire du massif des Bauges un territoire d'excellence dans ce domaine. 	
<p><i>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir avec les Chambres Consulaires et les Agences économiques les démarches de sensibilisation des chefs d'entreprises et les actions de formation aux concepts émergents (démarches HQE® Haute Qualité Environnementale, Système de management environnemental (SME), utilisation des énergies renouvelables). - Mettre en place des actions afin d'inciter, reconnaître et soutenir les initiatives des entreprises s'engageant dans des démarches environnementales (accompagnement des mises en conformité avec la réglementation sur les normes environnementales, Eco-trophée, soutien aux démarches de mutualisation et aux opérations collectives notamment dans la gestion des déchets des TPE...) - Appliquer un Système de Management Environnemental au Syndicat Mixte du Parc et obtenir la certification dans un délai de 5 ans après le renouvellement de son classement avant de proposer aux autres collectivités du territoire de s'engager dans une démarche similaire. En parallèle, élaborer un référentiel de prise en compte de l'environnement dans les constructions publiques (chantiers propres, traitement des déchets...). - Veiller à intégrer les démarches environnementales dans toutes les politiques sectorielles de la Charte (habitat, transports, entreprises, tourisme, agriculture...). 	
<p><i>Engagement des partenaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités s'engagent à inclure, sur la base du référentiel proposé par le Parc, une composante environnementale dans leur appel d'offre pour les constructions dont elles sont maître d'ouvrage. - Les Chambres consulaires s'impliquent aux côtés du Parc dans les actions de sensibilisation des entreprises aux démarches environnementales et notamment à mobiliser leurs chargés de mission « environnement » au service d'une approche territoriale du conseil aux entreprises en partenariat avec le Parc. 	

1 ^{ère} Vocation : Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable	
Orientation 1.2 : Renforcer la structuration des bassins de vie et leur complémentarité	
Mesure 1.2.3 : Renforcer la qualification des ressources humaines et adapter l'offre de formation aux perspectives d'emploi local	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier puis mettre en adéquation l'offre d'emplois (réalité économique), les compétences locales (attentes des individus, réalité humaine) et l'espace géographique (patrimoine naturel, humain, réalité d'un territoire). - Communiquer sur les spécificités du territoire et amener à la revalorisation et la création de métiers s'y rattachant. - Informer et sensibiliser sur le thème de la formation professionnelle tout au long de la vie, et appuyer et développer les offres de formation en adéquation avec les besoins identifiés. - Renforcer le dialogue et la coopération entre les différents acteurs du territoire concernés par l'emploi et la formation (organismes, entreprises, collectivités,...) afin de créer des synergies. - Renforcer et développer l'accueil et l'accompagnement du public sur les questions d'emploi et de formation 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager des actions de valorisation et de communication sur les métiers spécifiques au territoire (métiers anciens et actuels) : forum ouvert au grand public , élaboration de fiches métiers spécifiques au territoire. - Renforcer le dialogue et la coopération des différents acteurs du territoire concernés par la formation et l'emploi afin de développer les pratiques sur le massif en lien avec les besoins identifiés, favoriser la mutualisation de l'information et des outils, stimuler l'émergence de projets. - S'assurer dans tous les programmes thématiques animés par le Parc, d'un volet formation adapté aux besoins. - Créer et valoriser une base de données sur l'emploi, la formation et les activités économiques dans le cadre de l'observatoire du territoire du Parc. 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les services publics de l'emploi et les acteurs de l'emploi et de la formation s'engagent, dans le cadre de leurs compétences, à inscrire leur action en cohérence avec les prescriptions de la Charte 	
<p>Questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle a été l'évolution de la prise en compte des besoins de formation des entreprises locales ? - Quels ont été les moyens mis en œuvre pour connaître les attentes et les besoins de formation des ressources humaines du territoire ? - Quel est le bénéfice de la dynamique du Parc sur l'adaptation des dispositifs de formation aux besoins exprimés par les acteurs du territoire ? 	

2^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés

Cette deuxième vocation est la première raison d'être d'un Parc naturel régional. Dans cette nouvelle phase de la vie du Parc, les connaissances scientifiques approfondies acquises pendant la durée de la 1^{ère} charte, seront confortées et intégrées aux programmes de « gestion active » et de mise en valeur des patrimoines. L'accent sera mis sur les démarches d'appropriation par toutes les catégories d'usagers, dont la responsabilisation conditionne les chances d'une préservation durable.

L'ambition d'un développement durable passe aussi par la bonne gestion des ressources. A l'abondance et au sentiment de gratuité d'hier, succède la conscience des limites quantitatives et de la vulnérabilité. Le Parc naturel régional du Massif des Bauges se doit de rehausser son niveau d'exigence, avec une recherche d'économie dans les consommations, de préservation des gisements, une volonté d'expérimentation de nouvelles solutions, notamment dans la valorisation des énergies renouvelables disponibles sur le territoire.

Cette vocation s'exprime donc autour des questions centrales des patrimoines et des ressources :

Orientation 2.1 : Préserver, enrichir et valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers

Orientation 2.2 : Assurer l'utilisation durable des ressources

1^{ère} Orientation : Préserver, enrichir et valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers

L'état des connaissances varie selon la nature des patrimoines, les secteurs du Parc, ou les types de public concernés. Si près de la moitié du territoire du Parc est reconnue comme zone remarquable à l'échelle nationale, une faible partie fait l'objet de mesures de protection réglementaires. Des efforts d'inventaires importants ont été réalisés sur les patrimoines naturels au cours des dix dernières années.

Si l'on compte peu d'éléments du patrimoine culturels qui soient protégés, de nombreux sites sont valorisés pour leurs richesses ou leur histoire.

Le patrimoine « diffus » ("petit" patrimoine et nature que l'on pourrait qualifier de "banale") est très riche. Il constitue un élément fondamental de l'identité du massif des Bauges et mérite à ce titre une attention toute particulière et partagée par le plus grand nombre.

Si les « institutions » et des associations très dynamiques se sont approprié cette valeur patrimoniale, il semble que cela soit moins le cas des habitants et des socioprofessionnels.

La préservation, l'enrichissement et la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers passe par :

- La mise en place d'une gestion active des patrimoines par des mesures exemplaires dans le cœur de nature du territoire, mais aussi par l'enrichissement de ces patrimoines et par une meilleure appropriation par des acteurs du territoire (2.1.1)
- La mise en œuvre d'outils de prévention et de réparation des atteintes à la richesse de l'ensemble des patrimoines (2.1.2)
- L'actualisation de la connaissance des patrimoines, sa diffusion et sa valorisation pour une meilleure appropriation de ces richesses par les habitants et les visiteurs (2.1.3).

2 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés	
Orientation 2.1 : Préserver et enrichir les patrimoines naturels, culturels et paysagers	
Mesure 2.1.1 : Mettre en place une gestion active des patrimoines	
<p>Constats et enjeux :</p> <p>Le massif des Bauges est un territoire à fortes potentialités, dont les patrimoines peuvent être enrichis.</p> <p>Il compte de nombreux espaces naturels classés ou protégés, qui doivent être gérés de façon concertée afin d'intégrer au mieux les préoccupations des acteurs du territoire et d'améliorer l'appropriation des enjeux liés à la préservation des ces espaces. Les expériences de gestion engagées sur ces sites, doivent être transférées sur l'ensemble du territoire.</p> <p>De nombreux sites culturels sont valorisés ou en cours de valorisation. Leur mise en réseau doit améliorer les échanges d'expériences et susciter de nouveaux projets.</p> <p>Les espaces et les paysages qui étaient considérés jusqu'ici comme « nature banale », représentent aujourd'hui une forme de rareté, dans un contexte de pressions exacerbées (croissance urbaine, modification des pratiques agricoles, fréquentation touristique...). La conscience de leur originalité et de leur fragilité doit être mieux partagée, aussi bien par les habitants que par les visiteurs dont elle motive la venue.</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en place de gestions concertées des sites protégés avec l'ensemble des partenaires concernées par la préservation - Intensifier la protection et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers remarquables - Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de patrimoines « ordinaires » (élargir ainsi la gestion des patrimoines aux autres partenaires) - Accompagner et organiser la restauration et l'enrichissement des patrimoines sur le territoire 	
<p>Sous-mesures :</p> <p>2.1.1.1 Gérer de manière exemplaire les sites naturels remarquables</p> <p>2.1.1.2 Valoriser les éléments de patrimoine bâtis et culturels remarquables</p> <p>2.1.1.2 Pour une gestion des patrimoines « ordinaires » du territoire</p> <p>2.1.1.3 Vers la restauration et l'enrichissement des patrimoines du territoire</p>	
<p>Questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels ont été les effets des actions de gestion des sites naturels remarquables sur la préservation des patrimoines ? - Dans quelle mesure les actions engagées sur le patrimoine « ordinaire » ont permis une plus grande appropriation par les habitants, les professionnels et les visiteurs ? - Comment qualifier l'enrichissement des patrimoines du massif ? 	

2 ^{ème} Vocation: Pour un territoire de patrimoines appropriés	
Mesure 2.1.1 : Mettre en place une gestion active des patrimoines	
Sous-mesure 2.1.1.1 : Gérer de manière exemplaire les sites naturels remarquables	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <p>Les espaces naturels remarquables reportés au Plan du Parc, sous la dénomination « Cœur de nature du Parc », sont préservés et dotés de mesures de gestion réglementaires ou contractuelles garantissant la pérennité des éléments patrimoniaux qui font leur valeur. Cette gestion s'appuie sur les activités agricoles et forestières respectueuses de l'environnement, qui sont le fondement de l'activité traditionnelle du massif. Ces sites, tout en adoptant une stratégie d'accueil des visiteurs particulier liée à leurs fortes valeurs patrimoniales, seront néanmoins « raccrocher » à la stratégie de loisirs et de tourisme durable du massif (Vocation 3).</p> <p>Sur ces espaces, les objectifs seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en réseau les sites protégés avec une priorité à la mise en place du réseau Natura 2000, et l'étude de l'extension du site des marais du lac d'Annecy aux zones humides et pelouses sèches remarquables, du site du Colombier... - Appuyer la gestion de ces sites sur des plans de gestion établis de façon largement concertée, de manière à favoriser l'appropriation des enjeux de protection et l'acceptation des modalités de gestion par tous les acteurs concernés, en privilégiant les procédures contractuelles. Les sites réglementaires ont un rôle exemplaire et démonstratif. - Conforter la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges et à la Réserve Naturelle du Bout du lac, dans leurs missions de recherche scientifique et d'accueil du public. - Etoffer le « cœur de nature du Parc » sur la base les espaces naturels majeurs portés au Plan du Parc : mise en place d'une stratégie de protection (achat de foncier, accompagnement des propriétaires, modes de protection adaptés...) ou de gestion à travers Natura 2000. 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le rôle d'opérateur sur les sites Natura 2000 intégralement inclus dans son périmètre (sauf antériorité d'autre gestionnaire en place) et co-gérer la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges, aux côtés de l'ONF et de l'ONCFS, en particulier en s'assurant de l'élargissement des objectifs de la Réserve (biodiversité, paysage géologie, économie locale...) et la coordination du volet « formation et accueil du public ». - Définir par convention avec les opérateurs des sites Natura 2000 et les partenaires concernés par la gestion des sites naturels remarquables sur le massif des Bauges, les devoirs respectifs en matière d'information, de détermination des priorités d'action, pour une mise en œuvre cohérente des plans de gestion au regard des moyens financiers mobilisables, notamment sur les mesures contractuelles. - Soutenir le CPNS et ASTERS dans leurs missions de recherche, d'expérimentation technique et d'accueil du public sur les APPB et la RN du Bout du Lac. - Etudier la création de nouvelles zones naturelles protégées, prioritairement sur les zones humides (Plateau de la Leysse, Combe de Savoie, Albanais et cluse du Lac d'Annecy...) « – cf mesure eau » afin d'y encadrer la fréquentation et les aménagements - Organiser le transfert d'expérience de gestion avec d'autres sites ou d'autres territoires. 	

Engagement des partenaires :

- **ASTERS** et le **CPNS** pilotent la mise en œuvre de Natura 2000 sur les sites dont ils sont opérateurs. Le CPNS intervient également comme coordinateur de l'inventaire des zones humides côté Savoie.
- Les **Chambres d'Agriculture**, le **CRPF** et l'**ONF** s'assurent de la prise en compte des objectifs et de la mise en œuvre des mesures de gestion sur les sites Natura 2000, dans toutes les procédures d'aménagement dont ils ont la responsabilité ou le suivi.
- La **Région** soutient le Syndicat Mixte du Parc par des moyens spécifiques pour favoriser le transfert d'expériences de gestion vers d'autres territoires.
- Les **Départements** soutiennent le Parc, notamment au travers de leur politique ENS, pour la maîtrise foncière et la gestion des sites remarquables.
- L'**Agence de l'Eau** accompagne financièrement le Parc dans la connaissance et la restauration des zones humides remarquable du territoire
- Les **Fédérations Départementales de Chasse** s'engagent à réorganiser les Réserves de Chasse en concertation avec le Syndicat Mixte du Parc pour une prise en compte des habitats
- L'**ONF** et l'**ONCFS** confortent leur implication comme co-gestionnaire avec le Syndicat Mixte du Parc de la **RNCFS** par la poursuite et l'amplification de la concertation et de la coordination des actions entre les trois co-gestionnaires et les partenaires (GIC des Bauges, CNRS, INRA...) et le maintien des moyens humains et financiers dédiés à cet espace.
- L'**ONF** s'assure de la cohérence entre la gestion des Réserves Biologiques Domaniales et de la RNCFS en associant les co-gestionnaires de cette dernière aux prises de décisions.

2 ^{ème} Vocation: Pour un territoire de patrimoines appropriés	
Mesure 2.1.1 : Mettre en place une gestion active des patrimoines	
Sous-mesure 2.1.1.2 : Conserver et valoriser les éléments de patrimoine bâti et culturel remarquables du Parc	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <p>Sur l'ensemble des éléments de patrimoine bâti et culturel remarquables reportés au Plan du Parc, les objectifs seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la conservation des éléments de patrimoine bâtis et culturels remarquables en cas de menaces par des travaux de sauvegarde (fondations, de toitures...) et leur prise en compte lors de l'élaboration des documents d'urbanisme - Mettre en œuvre de nouvelles mesures de protection sur certains éléments qui le méritent - Accentuer la valorisation de tous les éléments en recherchant les synergies avec les actions de développement local et du tourisme durable - Accompagner les collectivités et associations locales engagées dans la valorisation de ces éléments 	
<p><i>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les collectivités et propriétaires privés de ces éléments dans leur projet de sauvegarde, voir de réhabilitation et apporter un soutien particulier aux sites protégés en propriété publique, qui ne bénéficient pas encore de projet de valorisation. - Etudier le classement ou l'inscription réglementaire de nouveaux éléments de patrimoine bâtis et culturels représentatifs du patrimoine culturel des Bauges, sur la base d'études d'inventaires du patrimoine bâti. - Promouvoir de nouvelles formes de valorisation des éléments de patrimoine remarquables (label « commune du patrimoine rural », « petite cités de caractère », Fondation du patrimoine...), soutenir toutes les initiatives de valorisation et créer des synergies entre l'ensemble de ces sites et la Maison du patrimoine culturel rural du Parc qui doit en être le « tête de réseau » : valorisation, renvoi, évènementiel... (Cf <i>Sous-mesure 3.1.2.3</i>) - Mettre en réseau et appuyer les associations de sauvegarde, de gestion et de valorisation des patrimoines 	
<p><i>Engagement des partenaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région et les Départements s'engagent à soutenir techniquement le Syndicat Mixte du Parc dans la mise en œuvre d'une démarche stratégique de protection du patrimoine tournée vers l'avenir. La mise en œuvre de cette stratégie se fera en cohérence avec celles qui peuvent être engagées à l'échelle départementale, régionale ou nationale. En particulier, les services spécialisés de la Région, les Conservations du Patrimoine ou Directions culturelles des deux Départements, les CAUE seront sollicités. 	

2 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés	
Mesure 2.1.1 : Mettre en place une gestion active des patrimoines	
Sous-mesure 2.1.1.3 : Pour une gestion et une valorisation des patrimoines « ordinaires » du territoire	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <p>Les patrimoines sont présents sur tout le territoire du Parc, de manière diffuse et sont porteurs de sens dans la vie quotidienne : qualité des milieux naturels ou des paysages façonnés par l’homme (prairies, vergers, alpages, forêts, chemins ruraux etc), qualité du patrimoine bâti diffus non protégé (moulins, fours à pain, bardage, etc) et qualité des savoir-faire et des techniques traditionnelles. Ces patrimoines (parfois immatériels) témoignent d’une évolution des rapports de l’homme et de son territoire. (<i>cf ss-mesure 2.1.1.4</i>).</p> <p>Pour rester vivants, ces patrimoines ne doivent pas seulement être conservés, mais appropriés par tous ceux susceptibles d’en faire un usage, ce qui suppose d’organiser le partage et la transmission de la connaissance (<i>cf mesure 2.1.3</i>).</p> <p>Des moyens d’incitation et d’action doivent être facilement mobilisables pour accompagner les communes, les associations ou les propriétaires privés, dans des actions ponctuelles de sauvegarde et de valorisation.</p> <p>Des moyens d’information et de concertation doivent être développés sur le territoire du Parc (publications, réunions publiques, colloques, rencontres culturelles, mise en réseaux, études).</p> <p>Si cette politique relève d’abord des volontés locales (communes, associations), elle doit associer étroitement les villes-portes (choix des sites, programmation des manifestations, politique culturelle, sensibilisation aux comportements « consomm’acteur », etc).</p> <p>Il s’agit par ailleurs, de lutter contre l’installation le long des cours d’eau et des linéaires routiers, des « pestes végétales », qui menacent la conservation de la biodiversité autochtone.</p> <p>Intégrer un volet « paysage » lors de l’élaboration des SADD des secteurs du Parc (niveau intercommunal), ainsi que lors de l’élaboration ou de révision des documents d’urbanisme (niveau communal) afin d’intégrer les éléments de paysages « ordinaires » (<i>cf mesure 1.1.1.1</i>).</p>	
<p><i>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer, avec l’Association des Agriculteurs du Parc, une politique territoriale et partenariale en faveur de l’application des dispositifs agri-environnementaux (Etat, région, départements), en garantissant la prise en compte des paysages et de la biodiversité, en favorisant le conseil agri-environnemental, en réalisant l’évaluation environnementale des mesures et en favorisant la cohérence et la synergie des différents dispositifs sur le territoire. - Poursuivre la mise en place d’opération de gestion de l’espace (paysages, biodiversité, risques naturels...) en application des dispositifs de l’Etat et de la région Rhône-Alpes en vigueur (MAE, PLGE, PSADER) et en tirant parti des enseignements notamment en optant pour des approches plus opérationnelles. - Mettre en place un fond pour le patrimoine bâti diffus non protégé, destiné à des projets de sauvegarde et de valorisation, en soutenant tout particulièrement les projets favorisant l’échange (jeunes-anciens, nouveau et anciens habitants) et jetant des ponts entre culture locale et patrimoine culturel. 	

- **Mettre en place une politique de sauvegarde, de valorisation et d'entretien des vergers traditionnels du Parc**, en favorisant la replantation de vergers avec des variétés fruitières traditionnelles...
- **Engager des diagnostics patrimoniaux ponctuels permettant d'orienter les décisions d'aménagement et de gestion** : ces études pourraient être engagées à la demande d'une commune souhaitant valoriser ses patrimoines, à l'initiative du Parc lors d'un aménagement.
- **Nourrir et accompagner la réflexion des acteurs locaux impliqués dans la valorisation de ces éléments**, notamment par la présentation d'expériences extérieures et l'organisation de rencontres (échanges d'informations, journées de formation sur le terrain, chantiers pilotes, voyages d'étude...).
- **Encourager les porteurs de projet à faire appel à des professionnels** : renforcer la consultance architecturale dans les projets de restauration du petit patrimoine bâti, mettre en place des consultances paysagères...
- **Approfondir la connaissance des artisans locaux, de leurs compétences et savoir-faire et multiplier les animations et expériences de terrain (journées de formation, chantiers pilotes, visites de terrain).**
- **Capitaliser les expériences sur le territoire pour devenir un centre de ressources accessible aux acteurs et un médiateur reconnu.**
- **Veiller à la prise en compte des patrimoines le plus en amont possible lors de l'élaboration des documents d'urbanisme** notamment au moment du porter à connaissance.

Engagement des partenaires :

- Les **communes** ou les **intercommunalités** sont pilotes de la sauvegarde et de la valorisation de leur patrimoine, notamment en soutenant les associations locales.
- La **Région**, les **Départements**, les **CAUE** s'associent au Parc pour définir et mettre en place un fond d'intervention sur le patrimoine rural « ordinaire », cohérent avec les autres procédures d'aides existantes.
- **La Région**, les deux **Départements**, dans le cadre de leur politique, lorsqu'elle existe et le permet, s'engagent à soutenir financièrement ce fond d'intervention sur le patrimoine culturel.
- Les **Pact de Savoie et de Haute-Savoie**, la **CAPEB**, les **Chambres des métiers**, les **architectes conseils** se mobiliseront avec le Parc autour de la définition et de la mise en oeuvre d'un dispositif de valorisation des savoir-faire de restauration, de l'aide au porteur de projet, à la mobilisation des artisans.
- Les acteurs liés aux milieux humides (porteurs de **contrat de rivière** et de **contrat de lac**, **CSP**, **AAPPMA**, **SMIAC**, **Conservatoire du littoral et des rivages lacustres...**) et des linéaires routiers (**DDE**, **Départements**, **Communes**) définissent les moyens d'une lutte concertée contre les pestes végétales.
- **CPNS et ASTERS** conventionnent avec le Parc pour le suivi et l'animation des MAE sur le territoire, en lien avec les Chambres d'Agriculture et les ADASEA.

2 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés	
Mesure 2.1.1 : Mettre en place une gestion active des patrimoines	
Sous-mesure 2.1.1.4 : Vers la restauration et l'enrichissement des patrimoines du territoire	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <p>Le label "Parc naturel régional" confère une responsabilité dans les démarches en faveur de la restauration et de l'enrichissement des patrimoines naturels et culturels. Au-delà des actions de connaissance d'information, de sensibilisation, de valorisation, voire de classement des patrimoines existants (<i>cf mesures 2.1.1.1 ; 2.1.1.2 ; 3.1.1.2</i>), qui constituent déjà une forme d'enrichissement, de nouvelles pistes seront explorées.</p> <p><u>En matière de patrimoine naturel :</u></p> <p>Le territoire du Parc offre des potentialités d'accueil favorables pour la réintroduction d'espèces : bouquetin, gypaète barbu, castor, loutre... Il convient d'étudier la faisabilité de la réintroduction de ces espèces protégées, notamment sur la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges et dans les sites Natura 2000.</p> <p>Le massif des Bauges est également un territoire potentiel pour des espèces en phase de colonisation naturelle (grands ongulés, loup, lynx) qui peuvent être protégées. Si cette installation naturelle devait se concrétiser, toutes les mesures devront être prises afin de prévenir et limiter les incompatibilités dans l'équilibre entre leur présence et le maintien de certaines activités économiques (notamment pastorale et forestières) à l'échelle du massif.</p> <p>L'enrichissement naturel, ainsi que la pérennité des populations de certaines espèces nécessite l'identification et le maintien, voire la restauration de la fonctionnalité des corridors biologiques.</p> <p><u>En matière de patrimoine culturel :</u></p> <p>L'enrichissement du patrimoine culturel du Parc pourra se faire sur la base du classement ou de l'inscription d'éléments bâtis ou culturels remarquables qui le justifient (<i>Cf Sous-mesure 2.1.1.2</i>) ou plus par la valorisation d'éléments de patrimoine « ordinaire » pour lesquels souvent un simple « porter à connaissance » permet un enrichissement par le regard que l'on porte désormais sur lui (<i>Cf Sous-mesure 2.1.1.3</i>).</p> <p>L'ambition de la nouvelle Charte et détaillée dans cette sous-mesure porte également sur le patrimoine immatériel (savoir-faire , tradition, patois, contes et légendes, films...) qui n'est pas ou peu connu à ce jour mais qui mérite d'être identifié, sauvegardé et valorisé auprès du plus grand nombre.</p> <p>Enfin, le territoire du Parc doit devenir un espace de création et d'échanges, contribuant ainsi au renouvellement des patrimoines, par la création artistique, l'innovation architecturale. Le Parc doit s'attacher à créer les conditions de cette émulation, en suscitant des évènements qui mettent en scène les patrimoines et la relation de l'homme au territoire.</p> <p>La mémoire individuelle et collective, le patrimoine immatériel, les savoir-faire ou les pratiques sociales, feront l'objet d'une attention particulière, dans le cadre de toutes les actions menées par le Parc.</p>	

Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :

- **Coordonner, avec les gestionnaires d'espaces naturelles, et en partenariat avec les associations de protection de la nature (FRAPNA, CORA...), des démarches de réintroduction** évoqués ci-dessus en prenant soin de mettre en œuvre des moyens d'information et de concertation à ces démarches scientifiques.
- **En concertation avec les services de l'Etat compétents, mettre en place des moyens d'information, de veille et de surveillance de l'éventuelle colonisation naturelle d'espèces (grands ongulés, loup, lynx)** et proposer des mesures pour limiter les incompatibilités dans l'équilibre entre leur présence et le maintien de certaines activités économiques
- **Organiser des manifestations culturelles et des rencontres scientifiques qui contribuent à la vie du territoire** dont les maisons à thème peuvent se faire les relais.

Engagement des partenaires :

- **ASTERS** s'engager à piloter à l'échelle du massif les études de réintroduction du Gypaète barbu, du Castor et de la Loutre et l'**ONCFS** à piloter les études pour la réintroduction du Bouquetin des Alpes
- Le **Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)**, intervient à titre d'expert dans les domaines relatifs au patrimoine végétal (proposition de renforcement des populations d'espèces rares voire de réintroduction, conseil sur la préservation de variétés anciennes...).
- La **Conservation du Patrimoine de la Savoie**, les **Conseils Généraux**, les **CAUE**, dans le cadre de leurs domaines d'interventions respectifs, accompagneront les actions relatives au patrimoine mobilier.
- Le service de l'Ethnologie de la DRAC, l'ARA (Association Rhône-Alpes d'Anthropologie), la cinémathèque des Pays de Savoie, les Archives Départementales accompagneront le Parc dans cette démarche de sauvegarde et valorisation du patrimoine immatériel

<p>2^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés</p>	
<p>Orientation 2.1 : Préserver et enrichir les patrimoines naturels, culturels et paysagers</p>	
<p>Mesure 2.1.2 : Prévenir et maîtriser la dégradation des patrimoines et du cadre de vie</p>	
<p>Constats et enjeux : La restauration de patrimoines, quand elle est possible, s'avère coûteuse. L'étude des projets d'aménagements (extractions de matériaux, décharges, peupleraies...) se doit d'être attentive aux effets à long terme sur la conservation des patrimoines. Si cette évaluation intervient de plus en plus à l'occasion de projets d'infrastructures lourdes, avec une recherche de mesures compensatoires, il n'en va pas de même s'agissant de l'impact d'activités plus diffuses qui fondent le développement économique du massif. Afin de garantir l'équilibre entre le développement local et la préservation à long terme des patrimoines et du cadre de vie qui fondent la démarche de PNR, il est essentiel de prévenir et maîtriser les impacts des activités économiques sur les patrimoines. Le Parc naturel régional doit être un territoire d'exemplarité, quant à la qualité des dossiers pour tout projet d'aménagement, au-delà de la stricte conformation aux obligations réglementaires (études d'impact, simulations paysagères, étude d'alternatives etc)</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer et contrôler les activités et les infrastructures susceptibles de porter atteinte à la qualité des patrimoines et aux paysages - Développer la veille et la réactivité devant l'évolution des pratiques, afin de prévenir d'éventuels effets négatifs 	
<p>Sous-mesures :</p> <p>2.1.2.1 Prévenir les risques d'atteintes et réparer les dégradations</p> <p>2.1.2.2 Responsabiliser chaque acteur vis-à-vis de ses prérogatives dans la protection ou la police de l'environnement</p>	
<p>Questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels ont été les effets des actions engagées pour encadrer les activités de pleine nature, sur la préservation des patrimoines et sur l'appropriation de ces enjeux par les pratiquants ? - Dans quelle mesure les actions d'information et de coordination du Parc ont permis une meilleure efficacité des pouvoirs de police de la nature ? 	

2 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés	
Mesure 2.1.2 : Prévenir et maîtriser la dégradation des patrimoines et du cadre de vie	
Sous-mesure 2.1.2.1 : Prévenir les risques d'atteintes et réparer les dégradations	
<p>Prescriptions de la Charte : Grandes infrastructures, établissements industriels : De par sa richesse et la fragilité de son territoire, reconnues au niveau national, le périmètre classé Parc n'a pas vocation à accueillir des industries lourdes, relevant notamment du régime d'autorisation au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Les projets seront examinés au regard des risques qu'ils induisent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques ↳ la qualité de l'air ↳ la qualité des paysages ↳ le cadre de vie <p>Les activités existantes feront l'objet d'un suivi régulier et d'actions de conseil pour la maîtrise et la réduction des impacts.</p> <p>Sport de pleine nature Dans la mesure où ils participent au développement personnel, au ressourcement par la découverte des patrimoines et parfois à leur gestion, et qu'ils n'entrent pas en contradiction avec la préservation des patrimoines, des ressources naturelles et le respect des autres usagers, les sports de nature pourront se pratiquer sur le territoire du Parc. Certaines pratiques susceptibles de générer des conflits (escalade, canyoning, randonnée hivernale) ont fait l'objet lors de la première charte de schéma de cohérence qu'il s'agit de faire vivre et si besoin de faire évoluer. D'autres pratiques peuvent être traitées sur le même mode, si leur développement entraînait un risque de conflit (VTT, Kite-surfing...).</p> <p>Dans tous les cas, il importe de juger régulièrement l'importance de la pratique (fréquentation, modalité...) au regard de l'impact sur les patrimoines et les ressources.</p> <p>Les sports motorisés n'ont pas vocation à être promus sur un plan touristique sur le territoire du Parc, car ils sont en contradiction avec la vocation dominante de ressourcement, fondée sur la préservation durable des patrimoines et des ressources et sur le respect des autres usagers. Cependant, cette pratique existe. Aussi, il sera lancé et proposé aux communes des plans de circulation de véhicule à moteurs et particulièrement sur les espaces où cette pratique se révèle problématique. Le Syndicat Mixte du Parc pourra accompagner l'élaboration des chartes et autres codes de bonne conduite.</p> <p>Chasse / Pêche La chasse et la pêche sont des activités traditionnelles du territoire, et doivent se poursuivre en raison du rôle qu'elles jouent dans la gestion des milieux qui les concernent et de la veille sur les patrimoines que leurs pratiquants assurent.</p> <p>Publicité : Faire appliquer sur le territoire classé Parc, la réglementation en vigueur relative à la publicité dans les Parcs naturels régionaux, par la mise en place de zones de publicité restreinte et par la recherche d'une harmonisation de la signalétique des services.</p>	

Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :

- **Encadrer la pratique des sports de pleine nature à l'échelle du territoire du Massif des Bauges** afin de prévenir les risques d'atteinte aux patrimoines et au cadre de vie, notamment en pilotant l'élaboration de schémas de cohérence des activités et en développant une fonction de veille sur l'impact de pratiques nouvelles.
- **Participer à l'échange d'expériences avec les autres Parcs rhône-alpins, confrontés à la diversification des loisirs de plein air.**
- **Apprécier l'opportunité de recours juridiques ou au moins d'alerte des services compétents en cas de menaces d'atteintes graves à l'intégrité de patrimoines remarquables du territoire classé**, où lorsque des attitudes font délibérément abstraction des dispositions de la Charte.
- **Proposer aux communes et animer une Charte de signalétique routière permettant une organisation réglementaire, cohérente et partagée de la signalétique publicitaire.**
- **Réaliser sur l'ensemble du territoire, des plans de circulation des engins motorisés et les proposer aux communes.**

Engagement des partenaires :

- *Pour tous les projets situés sur le territoire du Parc dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage et susceptible de porter atteinte aux patrimoines et au cadre de vie, **la Région** et les **Départements** s'assurent auprès du Syndicat Mixte du Parc de leur compatibilité avec la Charte du Parc.*
- *Les **Associations de protection de la nature** (frapna Cora, Cyclamen, Lac d'Annecy Environnement...) sont associées à l'élaboration ses schémas de cohérence des activités et communiquent au Syndicat Mixte du Parc leurs analyses des impacts potentiels des projets d'aménagement et de développement d'activité sur le territoire du Parc afin de fournir aux élus des éléments d'appréciation utiles.*
- *Une mission de veille sera confiée aux **associations de défense et/ou de valorisation des patrimoines** culturels, en particulier celles qui oeuvrent à l'échelle départementale, voire interdépartementale (Les Croqueurs de Pommes, l'Association des Amis des Moulins, la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, les Guides du Patrimoine des Pays de Savoie, la FACIM...).*
- *Les **fédérations sportives** s'engagent dans la mise en place et la poursuite des schémas de cohérence des activités de pleine nature pilotés par le Parc.*

2 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés	
Mesure 2.1.2 : Prévenir et maîtriser la dégradation des patrimoines et du cadre de vie	
Sous-mesure 2.1.2.2 : Responsabiliser chaque acteur vis-à-vis de ses prérogatives dans la protection ou la police de l'environnement	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <p>Au-delà de l'évolution des grandes composantes du paysage, sous l'effet de l'urbanisation et de la fermeture de milieux naturels, le massif des Bauges connaît des atteintes ponctuelles (décharges sauvages, implantation d'infrastructures en milieu naturel, publicité intempestive...).</p> <p>Il importe que les collectivités qui approuvent la Charte du Parc manifestent au quotidien leur volonté de contrôler les évolutions préjudiciables, dans l'exercice de leurs responsabilités respectives afin de réduire notamment les points noirs paysagers qui présentent soit des risques sanitaires et environnementaux soit des impacts paysagers importants.</p> <p>Un Parc naturel régional ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire. Mais la crédibilité de son action passe par le respect sur son territoire des réglementations relatives à l'environnement. Le Parc peut ainsi être amené à rappeler les dispositions réglementaires applicables, et à solliciter les organismes compétents dans le contrôle des installations classées ou la police de l'environnement. Tout en multipliant les actions de sensibilisation sur le terrain, il y a lieu de renforcer la dissuasion par la présence organisée d'agents assermentés sur les espaces protégés.</p> <p>Les associations de protection de la nature (Frapna, CORA...) dont les compétences sont reconnues par le Parc, seront associées aux actions du Parc en matière d'inventaire, de veille écologique et de sensibilisation des acteurs.</p>	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser l'inventaire des points noirs paysagers de 1992, en s'appuyant sur les professionnels et les associations locales, en identifiant les maîtres d'ouvrages compétents pour la résorption des nuisances relevées. Apporter une aide logistique aux collectivités dépourvues de moyens techniques et rechercher des moyens financiers. - Proposer, en collaboration avec l'Etat, des outils de sensibilisation et de communication entre les services en charge de la police de l'environnement afin d'agir de façon concertée sur la base d'un référentiel commun. - Etudier dans certains secteurs à enjeux, en cas de nécessité et aux périodes de fortes affluences, le fait de pouvoir doter le territoire de gardes-nature. 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les communes ou EPCI compétents s'engagent à résorber les décharges sauvages qui présentent des risques pour l'environnement et à réagir systématiquement pour stopper l'apparition de nouveaux dépôts.</i> 	

2 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés	
Orientation 2.1 : Préserver et enrichir les patrimoines naturels, culturels et paysagers	
Mesure 2.1.3 : Connaître les éléments des patrimoines et devenir un territoire d'expérimentation pour la recherche appliquée	
<p>Constats et enjeux :</p> <p>Le niveau de connaissance étant très variable selon les familles de patrimoines, les travaux de recherche doivent être poursuivis et orientés de manière à compenser les lacunes actuelles, notamment en matière de sciences humaines.</p> <p>En ce qui concerne les milieux naturels et en dehors des travaux spécifiques sur le chamois, entrepris de longue date sur la Réserve Nationale de Chasse et de Faune sauvage, le massif des Bauges a longtemps souffert d'une désaffection des universitaires et des chercheurs.</p> <p>Le déficit de recherche explique pour partie la faiblesse des mesures de protections mises en place sur le massif des Bauges, au regard de la valeur du patrimoine et du nombre de sites valorisés. La création du Parc a renouvelé la curiosité pour ce massif proche des Universités de Savoie, de Grenoble et de Lyon, qui sont dotées de laboratoires spécialisés sur la montagne.</p> <p>Dans le cadre de la première Charte, des actions importantes ont été engagées dans le domaine de la connaissance. Ce travail mérite d'être poursuivi, actualisé, partagé avec le plus grand nombre. Des domaines encore vierges méritent d'être explorés.</p> <p>Des travaux d'inventaires et de diagnostics ont été engagés par de nombreux acteurs (associations, scientifiques, Parc, érudits...) et restent peu ou pas valorisés. Les 1^{ères} rencontres culturelles organisées par le Parc et la Société Savoisiennne d'Histoire Naturelle en 2004 ont montré tout l'intérêt d'une telle valorisation.</p> <p>Le développement de la recherche appliquée est indispensable à la pertinence des actions de gestion des patrimoines et nécessaire à leur valorisation.</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter et actualiser les inventaires notamment pour les patrimoines présentant une forte valeur patrimoniale naturelle, culturelle ou paysagère intrinsèque ou présentant des propriétés bio-indicatrices ou identitaires fortes et en assurer une valorisation permanente. - Mieux valoriser les recherches et les expériences déjà réalisées sur le territoire. - Générer des actions ou réflexions collectives en favorisant l'implication et la rencontre des acteurs locaux autour d'un projet. - Conforter le territoire comme lieu d'expérimentation et de recherche appliquée notamment pour l'utilisation de la connaissance de ces patrimoines à travers une approche dynamique (fonctionnement des écosystèmes, évolution des matériaux...). La recherche appliquée sera encouragée de manière notamment à : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Actualiser régulièrement les données d'inventaires utiles à l'analyse des évolutions du territoire ⇒ Améliorer la compréhension des liens entre les pratiques culturelles et la qualité des produits et terroir ⇒ Optimiser les cahiers des charges des procédures contractuelles de type « Mesures Agri- Environnementales territorialisées », et ceux des AOC - Positionner le massif des Bauges comme territoire-ressource, en développant le rôle de transfert d'expériences pour valoriser les expérimentations. 	

Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :

- **Poursuivre l'engagement d'inventaires sur les éléments de forte valeur patrimoniale naturelle, culturelle ou paysagère** intrinsèque ou présentant des propriétés bio-indicatrices ou identitaires fortes et en assurer une valorisation permanente « au service de l'action » notamment en exploitant des données à travers le SIG du Parc.
- **Mettre en place un système de veille sur les patrimoines « diffus »** pour lesquels un changement des pratiques socio-économiques pourrait être préjudiciable, en s'appuyant sur la collaboration des associations locales du patrimoine.
- **Favoriser des inventaires participatifs, en associant les habitants et les associations locales.**
- **Initier des appels à projets de recherche, notamment pour une approche dynamique du fonctionnement des écosystèmes** (en particulier sur la Réserve Nationale de Chasse de Faune Sauvage des Bauges sur les relations interspécifiques et les interactions biotope-biocénoses) et pour la connaissance des liens entre pratiques culturelles, savoir-faire techniques, et typicité des produits.
- **Mobiliser et soutenir les équipes de recherche et les associations de connaissance des patrimoines** par la mise à disposition des fonds documentaires et des données dont il dispose, par l'aide à la recherche de financement...

Engagement des partenaires :

- **L'ONF et l'ONCFS** définissent avec le Parc les besoins de recherche sur la Réserve Nationale de Chasse de Faune Sauvage
- Le **Réseau Alpin des Espaces Protégés** mutualise les moyens pour l'expérimentation et les échanges d'expériences sur la connaissance des espèces, la gestion de milieux spécifiques et la gestion de la fréquentation.
- Les services spécialisés de la Région, les **Conservations du Patrimoine** ou Directions culturelles des deux Départements, les **CAUE** s'engagent à participer aux travaux d'inventaires et de recherche engagés sur le territoire du Parc.

Questions évaluatives :

- Quel a été le bénéfice de l'intervention du Parc en matière de connaissance et de valorisation des acquis ?
- Dans quelle mesure le territoire du Parc est devenu un terrain de recherches appliquées et quels sont les effets de ces expérimentations sur la préservation des patrimoines ?

2^{ème} Orientation :

Assurer l'utilisation durable des ressources

La question de l'exploitation des ressources sur le massif des Bauges ne se limite plus à l'utilisation de l'espace par les activités traditionnelles, agricoles et forestière. De par sa position géographique et par ses fonctions de services, le massif des Bauges est un réservoir pour les populations urbaines de proximité.

La gestion de toutes les ressources doit être raisonnée, tant du point de vue des conditions de leur exploitation que de leur disponibilité à long terme.

Concernant l'eau et les matériaux de carrières, le massif des Bauges constitue une ressource potentielle importante pour les territoires environnants, qui attendent également du Parc une gestion exemplaire, tenant compte de leurs besoins (2.2.1).

Concernant les déchets et les énergies, le massif des Bauges est dépendant des infrastructures hors de son territoire. Plus que sur tout autre territoire, des modalités de gestion durable de ces ressources doivent être développées sur le massif des Bauges, afin d'être étendues à d'autres espaces (2.2.2).

<p>2^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés</p>	
<p>Orientation 2.2 : Assurer l'utilisation durable des ressources</p>	
<p>Mesure 2.2.1 : Garantir l'utilisation durable et équilibrée des ressources</p>	
<p>Constats et enjeux :</p> <p>La nature karstique du massif des Bauges limite ses réserves en eau et sa capacité d'épuration. L'accueil de nouvelles populations est contraint par l'alimentation en eau potable. Les besoins connaissent aussi localement des variations saisonnières en fonction de la fréquentation touristique. Le massif des Bauges est aussi un château d'eau pour les deux plus grands lacs naturels de France et pour les nappes phréatiques qui alimentent les villes environnantes. Il a donc une responsabilité lourde, quant à la qualité de ses rejets dans le milieu naturel.</p> <p>Comme pour la ressource en eau, le massif des Bauges constitue un château de pierre que la demande croissante en matériaux pour les infrastructures et la construction dans les zones urbaines périphériques sollicite de plus en plus. L'abandon progressif de l'extraction en périphérie du massif (proximité urbaine et protection des nappes alluviales), et la présence de ressources accessibles en roche massive sur le territoire du Parc en font un espace stratégique.</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une utilisation plus économe des ressources vitales pour la population et les activités du territoire. - Limiter l'impact des activités sur l'environnement et le cadre de vie. - Réduire les pollutions accidentelles ou diffuses par une meilleure prévention. 	
<p>Sous-mesures :</p> <p>2.2.1.1 Ménager la ressource en eau potable et la qualité des milieux</p> <p>2.2.1.2 Encadrer l'activité des carrières</p>	
<p>Questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les actions engagées sur le thème de l'eau ont permis de préserver sa qualité et de rendre la gestion de cette ressource plus durable ? - Quels ont été les bénéfices des orientations de la Charte du Parc sur les impacts résultant de l'activité des carrières sur le massif ? 	

2 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés	
Mesure 2.2.1 : Maîtriser l'utilisation des ressources	
Sous-mesure 2.2.1.1 : Ménager la ressource en eau potable et préserver la qualité des milieux aquatiques	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <p>La nature karstique du massif des Bauges explique la plupart des caractéristiques de la ressource en eau et des milieux aquatiques (qualité de l'eau potable variable, rivières sensibles aux perturbations, milieux aquatiques diversifiés mais rares, milieux souterrains importants..). La dispersion de l'habitat en un grand nombre de hameaux se traduit par un linéaire important de réseaux d'eau potable aujourd'hui vétustes. Les extractions de matériaux dans les rivières depuis un demi-siècle ont entraîné des modifications des peuplements piscicoles. D'une manière générale, la protection des zones humides a été peu prise en compte par les outils d'aménagement du territoire.</p> <p>Les prescriptions de la Charte font écho aux principes de la Directive Cadre sur l'Eau (principe de non détérioration, stratégie spécifique de bon état de conservation par secteur) en s'appuyant sur les démarches déjà initiées depuis les 10 dernières années sur lesquelles les acteurs du territoire ont réalisé un certain nombre de démarches positives (lit à macrophytes, restauration piscicole, schéma d'alimentation en eau potable...). Elles s'articulent autour de 4 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser la ressource en eau potable en optimisant son utilisation (réalisation et rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable) et en réduisant les impacts potentiels par l'instauration de périmètres de protection des captages et par une adaptation des pratiques agricoles. - Développer des systèmes d'assainissement adaptés à la taille des villages ou hameaux en privilégiant les procédés de traitements biologiques (lits à macrophytes, lombricompostage...), en veillant à leur efficacité pour la qualité bactériologique des eaux distribuées par les petites unités fréquentes au cœur du massif. - Mettre en place en cohérence avec la future directive "eaux souterraines" des outils de veille de la quantité et de la qualité des eaux souterraines. - Sauvegarder et restaurer les milieux aquatiques d'intérêt patrimonial ou fonctionnel du massif des Bauges notamment les zones humides pointées par le SDAGE et les rivières pouvant être restaurées physiquement (cf. plan). - Préserver le fonctionnement hydro-écologique des rivières par la mise en place de programmes d'entretien des berges. - Réaliser à l'échelle du massif des aménagements piscicoles dans les zones prioritaires du plan du Parc allant dans le sens du maintien de peuplements autochtones. 	
<p><i>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Se doter d'une ingénierie spécifique pour le portage d'actions, la mise en réseau des acteurs de la gestion de l'eau et l'accompagnement des engagements des collectivités - Porter pour le compte des collectivités des démarches globales de gestion de l'eau (contrat de rivière ou autres démarches) au regard des enjeux du territoire définis par l'Etat et les collectivités (Région, Conseils Généraux) 	

- Assurer au coté des Syndicats de rivière un suivi de la qualité des eaux superficielles et mettre en œuvre des démarches expérimentales de connaissance et de suivi de nappes souterraines et patrimoniales
- Mettre en place un programme global de gestion des zones humides sur le territoire.

Engagement des partenaires :

- Les **communes et syndicats de communes** s'engagent à mettre en œuvre les schémas d'alimentation en eau potable dans un délai de cinq ans.
- Les **groupements de communes** compétents s'engagent réaliser et mettre en œuvre des schémas d'assainissement rural dans un délai de cinq ans en associant le Parc à leur élaboration.
- Les **syndicats porteurs de contrat de rivière** (CISALB, SMIAC) mettront en place une collaboration technique et financière avec le Parc pendant et après les actions menées dans le cadre de leurs procédures contractuelles.
- **L'Agence de l'Eau RM&C** pourra participer aux opérations d'assainissement, d'alimentation en eau potable conformes aux schémas directeurs, si elles sont éligibles et selon les modalités de son programme d'intervention en vigueur à la date de chaque décision.
- **Le Département de la Savoie, le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de la Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau** s'engagent à financer les équipements conformes aux schémas d'alimentation en eau potable et aux schémas directeurs d'assainissement, lors de l'élaboration de leurs programmations. »
- **Les Départements** et l'Etat s'engagent à mettre en place avec le Parc un plan de gestion global des zones humides du territoire dans l'esprit de la loi DTR. En Haute-Savoie, sa mise en place se fera au vu du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles en cours d'élaboration.
- La **Région** s'engage à accompagner techniquement et financièrement des démarches globales de gestion de l'eau, spécifiques par secteur du territoire, répondant aux enjeux de préservation et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- La **Chambre d'Agriculture** et les partenaires agricoles s'engagent à mettre en place un programme de maîtrise des pollutions agricoles.

2 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés	
Mesure 2.2.1 : Garantir l'utilisation durable et équilibrée des ressources	
Sous-mesure 2.2.1.2 : Encadrer l'activité des carrières	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <p>Compte tenu de son classement, du niveau d'exigence en matière de préservation des paysages souhaité par les habitants et les visiteurs et de sa fragilité, le territoire du Parc n'a pas vocation à être un espace d'exploitation pour l'extraction de matériaux rocheux. Il existe toutefois un certain nombre de sites d'extraction en cours d'exploitation et le territoire du Parc fait l'objet de prospections, en raison de la raréfaction de la ressource des carrières existant alentour et des besoins croissants de la région.</p> <p>Plutôt que d'opposer un interdit de principe à toute ouverture ou demande d'extension de carrière, et conscient des locaux et de proximité, le Syndicat Mixte du Parc a élaboré des « Spécifications particulières aux carrières » qui figurent au Plan du Parc.</p> <p>Ce travail prospectif n'a absolument pas vocation à se substituer aux Schémas départementaux des carrières élaborés par l'Etat. Il servira de « ligne de conduite » pour les avis du Syndicat Mixte du Parc sur ce sujet ainsi que pour les communes approuvant la Charte. Certaines de ces prescriptions orienteront les documents d'urbanisme des communes, conformément aux articles du Code de l'Urbanisme, d'autres pourront venir alimenter les réflexions et travaux engagés par l'Etat, à l'occasion de la révision des Schéma départementaux qui interviendrait pendant la durée de validité de la Charte.</p> <p>Définies en concertation avec les professionnels des carrières et du BTP, les services de l'Etat, les associations de préservation de l'environnement et les élus du territoire, elles s'appuient sur une analyse fine de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ l'activité des carrières (autorisation, production) et son évolution connue, ⇒ la consommation actuelle et son évolution à l'horizon 2019 et la ressource accessible, ⇒ la sensibilité des secteurs du Parc en matière environnementale et de cadre de vie, <p>Elles proposent un encadrement de l'activité « carrières » : implantations proscrites, modalité d'exploitation souhaitables pour réduire les nuisances, intégration paysagère pendant l'exploitation, remise en état... selon un certain nombre de principes forts.</p>	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer l'application des Spécifications particulières des carrières inscrites dans la Charte sur le territoire classé, pendant toute la durée de la Charte en s'impliquant notamment dans les Comités de suivi des carrières, dans la mesure des impacts de l'activité... - S'impliquer dans les travaux et réflexions de l'Etat lors d'éventuelle révision des Schémas départementaux des carrières. - Assurer une veille de l'activité « carrières » sur le massif, une concertation régulière entre la profession, les collectivités, les associations locales et habitants. 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes s'engagent à transcrire les Spécifications particulières des carrières du territoire du Parc dans leurs documents d'urbanisme. 	

2 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés	
Orientation 2.2 : Assurer l'utilisation durable des ressources	
Mesure 2.2.2 : Optimiser les déchets et la gestion des énergies	
<p>Constats et enjeux :</p> <p>Les énergies utilisées sur le territoire du massif des Bauges, sont, dans leur écrasante majorité, produites sur d'autres territoires et nécessite d'être acheminées vers le massif des Bauges (routes, lignes à haute-tension...). Elles ne sont généralement pas renouvelables, et contribuent à l'émission de gaz à effet de serre ou à la production de déchets nucléaires. Elles ne s'inscrivent pas dans la logique de développement durable de la Charte. Loin de pouvoir modifier radicalement cette tendance, le territoire et les structures qui le composent doivent constituer un exemple pour ses habitants et ses visiteurs, ainsi que pour d'autres territoires en s'engageant dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La maîtrise des consommations énergétiques. ⇒ La promotion et l'utilisation des énergies renouvelables. <p>A l'instar des énergies, les déchets fermentescibles produits sur le massif sont traités à l'extérieur. Il s'agit donc de limiter leur production et leur transport, tant au niveau individuel que collectif, en favorisant le tri et l'autonomisation des collectivités du territoire.</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser à la maîtrise des énergies, à la limitation de production et au tri des déchets, - Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, - Favoriser le traitement local des déchets fermentescibles 	
<p>Sous-mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2.2.2.1 Limiter la production de déchets, assurer le recyclage et la valorisation 2.2.2.2 Promouvoir les énergies renouvelables 	
<p>Questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les actions engagées ont permis une réduction de la production des déchets à la source ? - Quels ont été les bénéfices énergétiques des actions engagées sur le thème des économies d'énergie et des énergies renouvelables ? 	

2 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés	
Mesure 2.2.2 : Optimiser les déchets et la gestion des énergies	
Sous-mesure 2.2 2.1 : Limiter la production de déchets, assurer le recyclage et la valorisation	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <p>La production de déchets professionnels et individuels est en progression constante partout. Le développement démographique important annoncé sur le massif des Bauges risque d'entraîner une augmentation de la quantité de déchets à traiter.</p> <p>Afin de diminuer l'utilisation des ressources naturelles et la production de déchets, de limiter les pollutions, les dépenses énergétiques et les coûts liés au traitement des déchets, il convient de les valoriser, en particulier par leur tri sélectif et leur recyclage. Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population à sa production individuelle de déchets, à l'intérêt du tri et du recyclage - Sensibiliser les professionnels du territoire à la maîtrise de leur production de déchets, à leur tri et, le cas échéant, à la limitation des emballages ou l'utilisation de matériaux recyclables. - Mettre en place des actions intercommunales et/ou interdépartementales allant dans le sens d'une autonomisation du traitement et d'une limitation des transports. 	
<p><i>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter et relayer, dans la communication du Parc, les actions de sensibilisation initiées par les Syndicats intercommunaux en faveur de la limitation des déchets et du tri sélectif. - Veiller à ce que les solutions mises en œuvre pour le tri sélectif des déchets couvrent la diversité des secteurs et des besoins du territoire du Parc, notamment pour ce qui concerne l'accueil des déchets dangereux des ménages sur les déchetteries. - Soutenir techniquement et financièrement les collectivités s'engageant dans des actions expérimentales et innovantes de valorisation des déchets fermentescibles, ou plus généralement vers des traitements locaux de déchets. - Promouvoir auprès des professionnels la maîtrise de leur production de déchets, leur tri et, le cas échéant, l'utilisation raisonnée des emballages et l'utilisation de matériaux renouvelables dans le conditionnement de leurs produits. 	
<p><i>Engagement des partenaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Intercommunalités disposant de la compétence déchets conduisent les actions de sensibilisation des usagers au tri des déchets et de limitation des volumes incinérés - Les structures porteuses de contrat de développement (type CDRA, CTS...) bonifient les bonnes pratiques en matière de limitation, tri et recyclage des déchets dans leurs aides. - L'Association des agriculteurs du Parc travaille sur une plateforme de compostage mixte (fumier, déchets verts...), avec une valorisation économique locale, par exemple en zones de piémonts. Elle s'intéresse aussi au recyclage des déchets viticoles. - Les Départements, dans la cadre de l'animation du Plan départemental d'élimination des déchets, associeront le Parc afin d'optimiser sur son territoire la production, la gestion et le recyclage des déchets. 	

2 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de patrimoines appropriés	
Mesure 2.2.2 : Valoriser l'utilisation durable des ressources	
Sous-mesure 2.2.2.2 Promouvoir les économies d'énergies et les énergies renouvelables	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <p>Le massif des Bauges a un potentiel pour certaines énergies renouvelables, comme l'énergie solaire, le bois énergie ou la géothermie et recense déjà plus de 200 expériences sur ces énergies. Par contre il présente peu de potentiel pour le développement de l'éolien ou l'hydro-électricité, dont les installations peuvent, dans certains cas, avoir des impacts importants sur le paysage et les milieux naturels, contradictoires avec la mission de protection du Parc. C'est pourquoi la Charte du Parc ne souhaite pas les promouvoir, même si certains micro-projets ponctuels pourront être étudiés.</p> <p>La Charte propose de mettre en œuvre une politique énergétique « durable » dans toutes ses politiques sectorielles (habitat, transports, entreprises, tourisme, agriculture, ...) selon deux axes :</p> <p>Optimiser les économies d'énergie et les ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - auprès des particuliers (covoiturage, réhabilitation des habitations...); - auprès des professionnels de la construction - architecte, (BTP – (qualité environnementale des bâtiments, conception architecturale économe...). - auprès des entreprises (industrielles, artisanales et commerciales), pour les économies d'énergie et des ressources dans le cadre de leurs activités (performance environnementale, normes ISO...) - auprès des collectivités (construction et fonctionnement des bâtiments publics, construction HQE, lancement d'opération d'amélioration de l'habitat avec un volet énergétique important, expérimentation de solutions de transport public alternatifs à la voiture individuel et d'actions exemplaires, ...). <p>Des programmes spécifiques par secteur d'activité pourront être engagés. De manière opérationnelle, des limitations de consommation d'énergie pourraient être affichées dans les programmes d'amélioration de l'habitat engagés sur le territoire du Parc (ex : maximum de 50Kwh/m2/an) ou des démarches opérationnelles de rénovation technique de qualité des bâtiments antérieurs à 1970 pourraient être encouragées. Dans certains cas, tout en recherchant l'efficacité et l'économie des moyens financiers mobilisés, des audits énergétiques préalables seront engagés afin de faire l'état des consommations énergétiques et de fixer ainsi les perspectives d'évolution et les pistes d'amélioration pour parvenir à une d'économie significative.</p> <p>Développer les énergies renouvelables (Filière bois énergie, solaire thermique et photovoltaïque, géothermie et bio gaz) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la promotion de l'installation d'équipement individuel ou collectif. - par le rapprochement et le soutien avec les professionnelles de la construction, les fabricants de matériels, les professionnels assurant la maintenance. - par la mise en place de moyens incitatifs pour l'installation. <p>Dans le prolongement de la 1^{ère} Charte et afin de valoriser au mieux les ressources locales renouvelables, une priorité sera donnée au développement du bois-énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de chaufferie-bois (voir réseau de chaleur) dans un maximum de communes du Parc (passer de 20 % à 50 % de communes équipées sachant qu'une approche par secteur et sur la puissance des installations est plus logique). 	

- Mise en place de solutions de stockage et de séchage
- Structuration d'une filière d'approvisionnement émergente, compétitive (prix et qualité avec la certification « AFAQ-FIBOIS »)

En parallèle de cette stratégie s'appliquant surtout aux collectivités (et quelques porteurs de projets privés conséquents : habitat collectif, ensemble de gîtes...), **la Charte affirme l'importance du développement des autres solutions de « bois-énergie » pouvant concerner un plus large public (granulés...).**

Avec les potentialités d'exposition solaire du massif, le développement des énergies solaires sera également une priorité de la nouvelle Charte. La création récente de l'Institut National des Energies Solaires au Bourget du lac sera l'occasion de valoriser les expériences déjà acquises et de devenir un territoire « pilote et vitrine » en la matière en Rhône-Alpes.

D'autres sources d'énergie pourront être encouragées et notamment la méthanisation qui connaît déjà des applications concrètes, notamment à l'Abbaye de Tamié.

Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :

- **Initier et insuffler des programmes d'économie d'énergie** dans les différents secteurs d'activités du massif. Ces programmes pourront dans certains cas se raccrocher à des dispositifs existants (OPAH, PLH, démarche de certification des entreprises...) ou être lancé de manière autonome (Programme CUMA...). Le Syndicat Mixte du Parc sera exemplaire vis à vis des prescriptions de la Charte à la Maison du Parc, dans les maisons à thème existantes ainsi qu'au sein des programmes d'actions thématiques qu'il porte (gîtes « nature »...).
- **Etre « chef de fil » du développement du « bois-énergie » sur la massif**, sensibiliser et accompagner les communes dans leurs projets de chaufferies-bois, animer la structuration de filières locales d'approvisionnement, trouver avec les intercommunalités des solutions de stockage cohérentes. Dans ce cadre, le Parc disposera en interne d'une ingénierie spécifique afin d'engager les actions nécessaires. Il associera l'ensemble des partenaires (forêts publiques et privées, interprofessions, ADEME et Agence Régionale de l'Energie, Associations locales de promotion des énergies, collectivités locales, entreprises...) au sein d'un comité de pilotage spécifique de la commission « forêt » du Syndicat Mixte.
- **Etre le relais et s'assurer d'une couverture complète du massif par des points d'information et de conseil sur les énergies auprès du grand public**, en partenariat avec l'ADEME et les associations départementales.

Engagement des partenaires :

- **L'ADEME, l'ASDER et Energie Environnement 74** s'engagent à accompagner les collectivités du massif des Bauges dans la mise en place de point d'information et de conseil sur les énergies auprès du grand public
- Les **communes et intercommunalités** s'engagent à réaliser des études de faisabilité pour le recours aux énergies renouvelables dans tout projet immobilier dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage et de s'engager dans les programmes d'économie initiés par le Parc
- **Directement ou à travers les partenariats noués avec des structures locales, La Région et les Départements** ciblent de manière privilégiée leurs aides au développement des énergies renouvelables et aux économies d'énergie (notamment bois-énergie et solaire) sur le territoire du Parc
- Les **villes-portes** et les **agglomérations portes** s'engagent à informer le Parc des projets ayant un effet sur la structuration des filières d'approvisionnement en énergies renouvelables
- Les **communes forestières**, le **CRPF** et **l'ONF** soutiennent le développement de la filière bois-énergie sur le massif.

3^{ème} Vocation : Un territoire de ressourcement acceptable

Cette troisième vocation est étroitement liée aux deux premières. La position et la configuration géographique du massif des Bauges le désignent comme un espace de loisirs de proximité pour les agglomérations alpines. Il s'agira de faire de cette caractéristique un atout.

Au-delà de la satisfaction d'une demande sociale de loisirs de proximité, le massif des Bauges peut faire valoir des prétentions de destination touristique de séjour, complémentaire de l'offre des villes, des autres massifs et des grands lacs qui l'entourent. Cela suppose une adaptation de l'offre, notamment d'hébergements, et une organisation en réseau pour développer efficacement la commercialisation des produits et la promotion du massif, en lien avec des plateformes existantes.

Cette vocation se traduit donc par deux orientations :

- **Orientation 3.1 : Conforter et valoriser la vocation d'espace de loisirs de proximité**
- **Orientation 3.2 : Devenir territoire de tourisme durable reconnu en France et en Europe**

1^{ère} Orientation : Conforter et valoriser la vocation d'espace de loisirs de proximité

La pression de fréquentation qui résulte de l'accessibilité et des attraits du massif des Bauges doit être acceptable pour le territoire. Cela suppose que la nature des activités pratiquées n'induit pas d'atteintes irréversibles à la qualité des patrimoines, et aux activités économiques en place, que la nature de l'offre se fonde largement sur la mise en valeur de ces patrimoines, afin de tirer parti des éléments de typicité pour mieux les conserver. Cela suppose enfin que les retombées économiques locales en terme d'emplois directs et induits, de niveau d'équipement et de services à la population, rendent acceptables les contraintes résultant de l'implantation de certaines infrastructures de loisirs, de la fréquentation des espaces naturels ou habités, ce qui suppose un effort partagé avec les villes-portes, dans l'information, la sensibilisation et l'éducation des urbains (à un comportement « consommateur » et éco-citoyen, conscient de l'impact social, environnemental et économique de sa fréquentation du territoire), et dans le co-financement des projets.

Le confortement et la valorisation de la vocation d'espace de loisirs de proximité passent par :

- Le développement des activités de loisirs d'une manière acceptable par tous (3.1.1)
- L'amélioration de la qualité et de la complémentarité des équipements et des services de loisirs respectant et valorisant les patrimoines (3.1.2)

3 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de ressourcement acceptable	
Orientation 3.1 : Conforter et valoriser la vocation d'espace de loisirs de proximité	
Mesure 3.1.1 : Développer des activités de loisirs d'une manière acceptable par tous	
<p>Constats et enjeux :</p> <p>Les 400 000 habitants répartis en piémont du massif des Bauges, et les facilités d'accès depuis les métropoles régionales, génèrent une demande de loisirs importante et croissante, dans un contexte d'augmentation et de répartition fractionnée du temps libre.</p> <p>Cette vocation d'espace de loisirs de proximité se traduit entre autres par une mission sociale de pratique de loisirs sportifs, en particulier auprès de publics scolaires. Le massif des Bauges contribue ainsi au renouvellement des clientèles des stations alpines de sports d'hiver, ce qui justifie l'implication des Départements dans l'aménagement de stades de neige.</p> <p>Le massif des Bauges compte également des sites d'excellence pour certaines pratiques, à l'instar du plateau nordique Savoie-Grand Revard (enneigement et topographie de très grande qualité), de sites de canyoning tels que le canyon du pont du Diable à Bellecombe-en-Bauges, de sites de spéléologie (potentiel encore peu valorisé), qui parfois motivent l'implication des villes et agglomérations proches dans l'aménagement et l'exploitation. Ces sites d'exception attirent à la journée ou en court séjour des pratiquants venus d'horizons bien plus larges que les piémonts ou agglomérations portes du massif.</p> <p>En dehors de ces exemples, précurseurs des nouvelles solidarités « villes-massif », la plupart des sites de loisirs diffus se situent sur de petites communes qui font l'effort de les mettre à disposition, en accès libre. Les retombées économiques indirectes, parfois mal quantifiables ne permettent pas l'entretien des infrastructures liées à l'activité (parkings, signalisation, secours, équipements spécifiques tels que la sécurisation des ancrages des sites de canyoning ou d'escalade...), ni à fortiori leur amélioration ou leur renouvellement, ou encore la mise en scène des patrimoines côtoyés.</p> <p>Les retombées économiques des activités de loisirs restent pour l'instant essentiellement localisées sur les agglomérations, qui concentrent l'offre commerciale d'équipements spécialisés et qui captent l'essentiel des dépenses d'hébergement et de restauration des clientèles de proximité. Le massif des Bauges dispose d'une marge de progression pour améliorer les retombées économiques locales des activités de loisirs, en poursuivant la professionnalisation des acteurs du tourisme.</p> <p>La recherche d'une rentabilité immédiate ne doit pas conduire à l'acceptation qui présenteraient des nuisances pour aux patrimoines. Si l'implantation d'une activité est jugée indispensable à la viabilité économique, il reviendra au porteur de projet de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire la démonstration que cette activité ne porte pas atteinte à l'environnement et de conduire les concertations en vue d'une pratique qui circonscrive les équipements et nuisances, sans préjudice pour les tiers. Enfin, certaines activités de pleine nature que propose le territoire génère parfois des risques de conflits d'usage qu'il faudra savoir anticiper.</p> <p>Il revient aux acteurs concernés, dont le Parc, de créer sur le moyen terme les conditions d'une alternative à ce type de problématiques, en s'appuyant notamment sur la mise en place des Comités Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).</p> <p><i>(Voir aussi mesure 2.1.2.1)</i></p>	

Objectifs :

- Développer le secteur d'activités des loisirs et ses retombées économiques pour le territoire (*cf vocation 2*)
- Organiser l'offre d'activités vers un niveau de qualité supérieur, pour constituer une gamme cohérente et compatible avec l'image du Parc, notamment l'offre dite de pleine nature.
- Faire en sorte que l'offre soit mieux acceptée par les habitants.
- Favoriser le développement de produits touristiques et de loisirs fondés sur la valorisation des richesses patrimoniales du massif.

Sous-mesures :

3.1.1.1 Rendre usagers, habitants, acteurs économiques et collectivités, solidaires d'un développement durable des loisirs de proximité

3.1.1.2 Diversifier l'offre de loisirs valorisant les richesses patrimoniales par une professionnalisation des acteurs

Questions évaluatives :

- Comment a évolué la perception des habitants au regard des pratiques de loisirs et leur acceptation du développement touristique du massif ?
- Dans quelle mesure les actions engagées auprès des professionnels ont permis de renforcer la place des patrimoines dans l'offre touristique qu'ils proposent ?
- Quels ont été les bénéfices économiques des actions de diversification des produits autour de la valorisation des patrimoines ?

Orientation 3.1 : Conforter et valoriser la vocation d'espace de loisirs de proximité	
Mesure 3.1.1 : Développer des activités de loisirs d'une manière acceptable par tous	
Sous-mesure 3.1.1.1 Rendre usagers, habitants, acteurs économiques et collectivités solidaires d'un développement durable des loisirs de proximité	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <p>Le développement des loisirs de proximité n'obéit pas seulement à une logique de marché et son succès ne dépend pas des seuls promoteurs d'activités. L'utilisateur juge de la qualité des prestations en particulier à la qualité d'accueil qui lui est réservée, qualité à laquelle les habitants peuvent participer grandement.</p> <p>Pour que le massif des Bauges puisse se présenter comme territoire de « loisirs de proximité durables », il doit travailler à la satisfaction de l'ensemble des catégories d'utilisateurs et s'assurer notamment de l'acceptabilité par les habitants. Consommatrices d'espaces, les activités de pleine nature s'exercent parfois sur des propriétés privées.</p> <p>Les infrastructures et les flux de fréquentation engendrés ont un impact direct sur le cadre de vie des habitants et les patrimoines.</p> <p>Il est donc nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les attentes des usagers urbains de proximité afin d'anticiper les réponses aux évolutions de leur demande. Favoriser un comportement « consomm'acteur » des usagers - Avec les collectivités, organiser durablement les activités de loisirs à l'échelle du massif, en tenant compte notamment du multi-usage des espaces, de leurs poids économique et en impliquant l'ensemble des acteurs (agriculteurs, forestiers, artisans, commerçants ...) - Impliquer les habitants dans la qualité de l'accueil réservé aux visiteurs. 	
<p><i>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre à l'écoute des habitants, des gestionnaires de l'espace, des usagers et des socioprofessionnels, quant aux effets de la fréquentation sur les autres activités professionnelles et sur la vie des habitants, afin de prévenir et de gérer les risques de conflits d'usage, et favoriser la mise en œuvre de solutions de type « gagnant-gagnant », en assistant notamment les maîtres d'ouvrages porteurs de projets d'aménagements durables . - Initier avec les villes-portes des enquêtes de satisfaction auprès des usagers, pour une meilleure compréhension et une anticipation de la demande. - Organiser la concertation avec les organisations collectives d'utilisateurs (Fédérations sportives, clubs, associations...), à l'occasion notamment de l'élaboration des schémas de cohérence des activités (cf 2.1.2.1). - Apporter une information appropriée et sensibiliser les usagers en partenariat avec les Offices de Tourisme et les villes-portes, pour favoriser des comportements responsables et faire des usagers avertis de bons prescripteurs du territoire. 	

Engagement des partenaires :

- Les **villes-portes** s'engagent à mettre leurs moyens d'information et de sensibilisation de la population à la disposition du Syndicat Mixte du Parc, pour relayer les messages en direction des usagers urbains afin de favoriser un comportement responsable, respectueux des patrimoines et des habitants (Maison des Parcs à Chambéry, sites Internet, journaux...).
- Les **villes-portes** et les agglomérations s'engagent à mettre en place avec le Syndicat Mixte du Parc des enquêtes de satisfaction périodiques auprès des usagers et à faciliter la concertation avec les associations d'usagers (clubs sportifs, associations culturelles ...)
- Les **villes-portes** et les agglomérations s'engagent à intégrer à leur offre touristique spécifiquement urbaine le potentiel patrimonial du territoire du massif des Bauges (présentations de savoir-faire, de produits du terroir...).
- **Les organisations collectives d'usagers** s'engagent auprès du Parc à organiser la concertation, l'information et la sensibilisation de leurs adhérents, à l'occasion notamment de l'élaboration des schémas de cohérence des activités (cf 2.1.2.1)
- **Les offices de tourisme** assurent le relais auprès des visiteurs et usagers du Parc des informations en rapport avec le « bon usage » des espaces de nature du massif. Ils sont à l'écoute et collectent le ressenti des visiteurs
- **Les communes** s'engagent à organiser la concertation avec les habitants, à l'occasion notamment de l'élaboration des schémas de cohérence des activités (cf 2.1.2.1), PLU, plans de gestion de l'espace...
- **L'ONF** s'engage à intégrer la dimension « loisirs » lors des aménagements forestiers, en minimisant voire en positivant leurs impacts sur la pratique des activités sportives de pleine nature (randonnée...).
- Les **Départements** contribuent, à travers leur connaissance des projets en cours, leur contribution au montage et au suivi des dossiers, à orienter les aménagements dans le sens du développement durable du territoire, ils travaillent de concert avec le Parc à l'élaboration des futurs PDESI sur leur propre territoire. La mise en place de ces PDESI sur le territoire du Parc pourrait constituer un élément prioritaire et expérimental des politiques départementales.

Orientation 3.1 : Conforter et valoriser la vocation d'espace de loisirs de proximité	
Mesure 3.1.1 : Développer des activités de loisirs <i>D'une manière acceptable par tous</i>	
Sous-mesure 3.1.1.2 Diversifier l'offre de loisirs valorisant les richesses patrimoniales par une professionnalisation des acteurs	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <p>La faiblesse actuelle de l'offre de médiation dans la découverte des patrimoines limite les retombées économiques directes sur le massif des Bauges. La nécessité d'initier à la connaissance de la nature et des patrimoines culturels un public urbain déconnecté des réalités rurales, passe notamment par des démarches d'interprétations. L'accueil du public sur les maisons thématiques du Parc et ses relais doit notamment déboucher sur des suggestions de découverte avec une offre d'accompagnement. Il convient donc de (cf. 2.1.3.2.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre de médiation des patrimoines du massif - Développer l'offre de loisirs, notamment en la couplant avec une offre « terroir » (paysages, bâti, savoir-faire, produits agricoles) - Développer l'offre « toutes saisons », notamment dans le cadre de stratégies d'alliances villes-massif autour d'une offre culturelle, événementielle combinant les atouts (cf. 3.2.2.2.) - Développer une offre accessible à tous les publics (handicaps moteurs, visuels...) 	
<p><i>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le renforcement des groupements de professionnels existants et la constitution de nouveaux regroupements, à l'échelle du massif des Bauges visant à diversifier l'offre de loisirs et la valorisation des richesses patrimoniales. - Favoriser les démarches d'échanges et de transferts d'expériences, en encourageant les démarches qualitatives, notamment dans le champ de la médiation des patrimoines. - Mettre en place des formations et outils sur la connaissance des patrimoines, des sites et structures d'accueil, sur leur mise en valeur auprès du public, en privilégiant les approches thématiques à l'échelle du massif des Bauges. - En collaboration avec les associations du patrimoine, les musées et les Offices de Tourisme, optimiser la diffusion des clientèles sur le territoire. - Inciter à la création de produits de découverte mixant les activités, et associant notamment la vente directe de produits et artisanats locaux, mettant en valeur les gestes et savoir-faire patrimoniaux du massif 	
<p><i>Engagement des partenaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les villes-portes s'engagent à intégrer dans leur programmation sportive, culturelle et événementielle la spécificité du territoire du Parc. Elles sont aussi sources de propositions pour enrichir les programmations du territoire. (cf 1.2.1.2)</i> - <i>Les communes dotées d'équipements culturels s'engagent à intégrer dans leur programmation culturelle et événementielle la spécificité du territoire du Parc. (cf 1.2.1.2)</i> - <i>Les Offices de Tourisme s'engagent à promouvoir et structurer en particulier une offre de découverte et de médiation des patrimoines, ils contribuent à la mise en réseau des professionnels, à la mise en place des formations continues sur les patrimoines...</i> 	

3 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de ressourcement acceptable	
Orientation 3.1 : Conforter et valoriser la vocation d'espace de loisirs de proximité	
Mesure 3.1.2 : Améliorer la qualité et la complémentarité des équipements et services de loisirs respectant et valorisant les patrimoines	
<p>Constats et enjeux :</p> <p>En raison de l'importance et de la proximité des bassins de population du sillon alpin, le massif des Bauges est sollicité pour des niveaux de pratique très variables, selon les activités, allant de la contemplation à la pratique sportive de haut niveau, en passant par la gastronomie. Il en résulte parfois une inadéquation de l'offre avec les attentes dominantes (insuffisance de sentiers de promenades et randonnée ou de circuits faciles VTT...). La diversité des attentes génère également des risques de conflits d'usages, non seulement avec d'autres activités économiques, mais du fait de la concurrence entre pratiquants sur un même espace.</p> <p>Enfin, le niveau de notoriété des sites est très variable, entre par exemple les grands lacs ou le plateau de Savoie Grand Revard, de renommée au moins nationale, et des sites de notoriété plus régionale.</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter le massif des Bauges d'une image de loisirs familiaux de qualité - Favoriser les coopérations entre villes et massif dans l'aménagement des sites - Développer les équipements et services partagés par les habitants et les visiteurs - Développer le potentiel d'activités sportives de pleine nature dont est naturellement doté le massif, dans le respect de ses patrimoines 	
<p>Sous-mesures :</p> <p>3.1.2.1 Qualifier les infrastructures des pôles majeurs du territoire</p> <p>3.1.2.2 Améliorer les itinéraires de promenades et randonnées</p> <p>3.1.2.3 Qualifier et mettre en réseau les sites de loisirs diffus</p> <p>3.1.2.4 Créer et mettre en réseau des équipements de valorisation des patrimoines</p>	
<p>Questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les efforts consacrés au développement de l'offre de randonnée répondent aux attentes des habitants, des visiteurs, et contribuent aux retombées économiques ? - Quels sont les effets de la mise en réseau des équipements de découverte du patrimoine sur le développement de ces sites et sur la fréquentation du massif ? - Quels ont été les effets de la mise en réseau des pôles touristiques, sur le développement touristique du massif et des villes-portes ? 	

Orientation 3.1 : Conforter et valoriser la vocation d'espace de loisirs de proximité	
Mesure 3.1.2 : Améliorer la qualité et la complémentarité des équipements et services	
Sous-mesure 3.1.2.1 Qualifier les infrastructures des pôles majeurs du territoire	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <p>Les 10 pôles majeurs actuels pour les pratiques de loisirs sur le massif des Bauges sont identifiés au Plan du Parc et listés en annexe (4 stations, Hautes-Bauges, Iles du Chéran, lac de La Thuile, Site de Tamié, Lac d'Annecy, la Combe de Savoie et son vignobles) Il s'agit de privilégier sur ces sites un développement maîtrisé (en qualité, dans l'espace et dans le temps), en favorisant notamment les aménagements et services porteurs de médiation aux patrimoines.</p> <p>Les objectifs de la Charte consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'ensemble de ces pôles des « vitrines » de la qualité de l'offre de loisirs du massif des Bauges (conforter leur positionnement « famille et nature », améliorer et qualifier les infrastructures (parking, services, équipements...) renforcer la médiation des patrimoines « in-situ » et l'accessibilité à tous les publics (handicapés...) en répondant également aux besoins de services exprimés par les habitants (équipements culturels et sportifs notamment) - Mettre en réseau les pôles majeurs avec les sites diffus et avec les villes-portes (les bords du Lac d'Annecy avec les 4 stations, afin de développer une offre « hiver » au bord du Lac, entre les villes-portes porteuses du label « villes d'art et d'histoire » et les sites culturels du massif, entre les îles du Chéran et les stations des Aillons et de Savoie Grand Revard...) - Appuyer le développement de ces pôles, sur des partenariats avec les bassins urbains de proximité, en confortant ceux déjà structurés (ex : le Semnoz/Annecy, Savoie Grand Revard/Chambéry/Aix...) et en développant de nouveaux (lac de La Thuile avec l'agglomération chambérienne...). <p>- La fréquentation des Hautes-Bauges, en particulier de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges, doit être encadrée par une structuration des formes ou offres d'accueil, d'hébergement (notamment en alpage), et d'activités : information, aires de stationnement, sentiers, aires de pique-niques, bivouac, camping, gîtes d'alpage... Le Parc s'impliquera tout particulièrement dans le développement d'une stratégie de tourisme de nature exemplaire tant d'un point de vue de la valorisation des patrimoines que du respect de la faune, la flore et les habitats naturels. Aucun aménagement touristique lourd n'y sera réalisé. Une attention particulière sera également apportée à la RN du Bout du Lac.</p> <p>- Sur les « 4 stations », les extensions importantes de domaines skiables sont exclues. Toute étude éventuelle d'extension, limitée à la stricte nécessité de cohérence avec les domaines existants, devra démontrer la valeur ajoutée économique, sociale et patrimoniale (enrichissement de la biodiversité, diminution des pollutions...). Cette exigence qualitative s'appliquera aux réaménagements des domaines existants et à l'étude de production de neige de culture qui devra, de toute façon, restée limitée. En parallèle de l'optimisation de l'offre « neige », développer une offre « 4 saisons » cohérente et complémentaire entre les 4 stations.</p>	

Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :

- Sous mandat des collectivités en charge de l'aménagement du développement des pôles majeurs, **conduire les réflexions stratégiques sur le positionnement de chacun de ces sites et proposer les programmes d'actions correspondants.** Garantir la cohérence avec l'ensemble des programmations pluriannuelles du Parc (signalétique, promotion, communication,...)
- **Coordonner les acteurs de ces pôles touristiques majeurs, notamment dans l'élaboration des procédures au titre des politiques contractuelles départementales et régionales** (contrats stations, grands sites...) et dans leurs relations avec les villes et agglomérations portes.
- **Animer la mise en réseau des sites diffus et des Villes-Portes avec les pôles majeurs et des pôles entre eux** et notamment la démarche collective « 4 stations ».
- **S'assurer d'un développement touristique maîtrisé des Hautes-Bauges où une stratégie de tourisme de nature exemplaire sera conduite tant d'un point de vue de la valorisation des patrimoines que du respect de la faune, la flore et les habitats naturels.** Dans la RCNSF, et aux côtés de deux autres co-gestionnaires, le Parc animera le volet accueil du public du plan de gestion de la RNCFSB, qui sera une déclinaison opérationnelle des orientations de la Charte du Parc sur ce secteur de nature « exceptionnel ».

Engagement des partenaires :

- *Les collectivités et autres gestionnaires des sites majeurs s'engagent à mandater le Syndicat Mixte du Parc pour qu'il pilote les réflexions stratégiques de positionnement et qu'il anime la mise en réseau en lien avec les agglomérations.*
- *Le département de la Savoie associe le Parc au développement de sa politique grands sites pour les sites concernant le massif des Bauges.*

Orientation 3.1 : Conforter et valoriser la vocation d'espace de loisirs de proximité	
Mesure 3.1.2 : Améliorer la qualité et la complémentarité des équipements et services	
Sous-mesure 3.1.2.2 Améliorer les itinéraires de promenades et randonnées	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <p>Les PDIPR fournissent une base d'itinéraires de promenades et de randonnées qui constituent l'armature de l'offre de loisirs du territoire. Ces réseaux demandent à être étoffés, pour tenir compte de la diversité de pratiques (VTT, cyclo, équestre...) et de la découverte des sites de loisirs diffus sur le massif des Bauges, équipé d'infrastructures d'accès (parkings) et agrémenté de services (hébergement, restauration...).</p> <p>Le réseau structurant des sentiers de Grande Randonnée et celui des hautes-Bauges sont à connecter avec ceux des territoires voisins (Lac d'Annecy, lac du Bourget, Région d'Albertville, Beaufortain...). Les pistes cyclables et vélo-routes des piémonts du massif peuvent être interconnectées.</p> <p>Il convient en conséquence pour toutes formes de sentiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et valoriser le réseau structurant de sentiers élaboré dans la cadre de la 1^{ère} Charte (GR...) et poursuivre son développement qualitatif notamment en terme de « randonnées découverte du Parc » (randonnée découverte dans la RN du bout du Lac...) - Densifier l'offre de PR en l'adaptant a la demande de tous les publics (des familles, handicapées...). - Assurer un renforcement des PDIPR du massif des Bauges sur les deux départements de Savoie et de Haute-Savoie, et leur cohérence avec les futurs Plans Départementaux des Espaces Itinéraires et Sites (PDESI – loi sur le sport de 2000). - Favoriser les connexions des itinéraires entre eux et avec les territoires voisins (Pays d'Albertville, Lac d'Annecy, Lac du Bourget, finalisation du tour du massif « à vélo »...) 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et valoriser le réseau structurant de sentiers élaboré dans la cadre de la 1^{ère} Charte (GR...) et poursuivre son développement qualitatif, la recherche de synergies avec les activités et les services (restaurants, hébergement, accompagnement...) - Conforter et faire connaître le réseau des sentiers d'interprétation et de découverte existants (« randonnées découvertes, petites sentiers, ..), en liaison notamment avec les pôles majeurs et en étoffant de produits accessibles à tous publics (projet à la RN du Bout du lac...) - Accompagner les collectivités locales dans leurs projets de création / renforcement des réseaux locaux de promenades pédestres, organiser les interconnexions, notamment sur le cœur des Bauges. Coordonner la promotion de ces itinéraires à l'échelle du Massif des Bauges. - Recenser, structurer l'offre d'itinéraires, en particulier VTT, équestre et raquettes du massif, en s'appuyant sur l'expérience des pôles majeurs déjà équipées. 	

- **Aider à la réalisation d'un tour cycliste complet du massif des Bauges et favoriser les connexions des itinéraires avec les territoires voisins et éventuellement intervenir « hors du périmètre » pour les faire bénéficier de son savoir-faire.**

Engagement des partenaires :

- *Les **communautés de communes** s'engagent à poursuivre la mise en place de boucles pédestres courtes et à en assurer l'entretien (cœur des Bauges, plateau de la Leysse, Combe de Savoie, Albanais...) et contribuer à la promotion en cohérence avec la démarche collective coordonnée par le Parc*
- *Les **OT** contribuent au recueil des attentes et à l'évaluation de la satisfaction des publics concernant ces activités*
- *Les **départements, les ATD, les DDJS** reconnaissent le travail mené par le Parc dans ce domaine et s'engagent à l'associer aux réflexions concernant les PDIPR et les éventuels PDESI qui seraient mis en place sur le territoire du massif des Bauges*
- *Les **départements**, porteurs des démarches PDIPR, reconnaissent la dimension expérimentale et de développement durable de la mise en œuvre de ces Plans sur le massif des Bauges.*
- *Le **département de Savoie**, également engagé dans une politique touristique d'accueil des personnes handicapées, soutient l'ambition du massif des Bauges de devenir territoire exemplaire dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées notamment en milieu naturel.*
- *Les **organisations collectives d'usagers, les clubs, fédérations et associations de randonnée** s'engagent aux côtés du Parc pour une mobilisation de leurs adhérents dans le sens d'une contribution à l'animation et à l'entretien de ces réseaux.*

Orientation 3.1 : Conforter et valoriser la vocation d'espace de loisirs de proximité	
Mesure 3.1.2 : Améliorer la qualité et la complémentarité des équipements et services	
Sous-mesure 3.1.2.3 Qualifier et mettre en réseau les sites de loisirs de « nature » diffus	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter la vocation d'accueil des sites de loisirs diffus par une amélioration de leurs aménagements, dans le respect et la valorisation des patrimoines du massif (cf. 2.1.2.1). - Aider ou relayer les communes souvent très rurales dans la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements et dans le financement des charges d'autofinancement et des charges d'entretien qui en résultent. - Au-delà de l'approche préventive ou des actions réparatrices, élaborer des schémas de cohérence pour l'ensemble des sites et espaces de loisirs diffus du territoire. Cette recherche d'exhaustivité nécessitera l'établissement de priorités, celles-ci étant déterminées par les activités à forts enjeux dans l'un des domaines suivants : sécurité, préservation (éco-conditionnalité), valorisation/appropriation des patrimoines, retombées économique. Ces prescriptions devront en particulier nourrir les futurs PDESI (loi sur le sport 2000). Les 7 cols routiers du Parc, assurent le lien entre piémonts et cœur du massif. Sites de grande valeur paysagère, ils participent à l'offre de loisirs diffus sur le territoire et feront l'objet d'une attention particulière à ce titre (ex : Prés, Plainpalais, Frêne, Marocaz, La Clusaz, Leschaux, Tamié). - Les Maisons thématiques du Parc, mises en place dans le cadre de la première Charte du Parc assureront leur rôle d'équipement « tête de réseau » des autres sites et équipements de loisirs diffus. 	
<p><i>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des schémas de cohérence pour toutes les activités de pleine nature, y compris la circulation des véhicules motorisés, en complément des schémas déjà réalisés (pédestre, escalade, canyoning...) et faire vivre les schémas finalisés, notamment en aidant les gestionnaires à mettre en œuvre les recommandations formulées (ingénierie financières, montage juridiques...). - Etudier tout dispositif de portage juridique et financier de ces opérations dans le cadre d'un programme global à l'échelle du massif (appropriation/mise en valeur des patrimoines notamment sur le thème de l'eau, mise en sécurité...) permettant de résoudre les problèmes de maîtrise d'ouvrage de ces travaux et de solidarité financières sur ces sites. - Assurer la continuité des réflexions menées dans le cadre de la première Charte du Parc et concernant les grands cols du Parc, notamment leurs volets « accueil du public ». - Mettre en réseau les sites diffus entre eux et avec les pôles majeurs et les villes, en cohérence avec les réseaux départementaux (Empreinte 74 et Conservation du CG 73). et positionner les maisons thématiques et relais du Parc comme structures ressources pour l'accueil des publics et organiser autour d'elles un réseau d'infrastructures de sensibilisation aux patrimoines. 	

Engagement des partenaires :

- **Les communes, communautés de communes** et autres gestionnaires de sites de loisirs diffus s'engagent à contribuer à l'élaboration et l'animation des schémas de cohérence sur leur territoire
- Conscients du travail que le Parc mène dans ce domaine, **les Départements, les Agences Touristiques Départementales, les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports** s'engagent à l'associer aux réflexions concernant les éventuels PDESI qui seraient mis en place sur le territoire du massif des Bauges.
- **Les organisations collectives d'utilisateurs, les clubs, fédérations et associations de loisirs** s'engagent aux côtés du Parc pour une mobilisation de leurs adhérents dans le sens d'une contribution à l'animation et à l'entretien de ces sites.

Orientation 3.1 : Conforter et valoriser la vocation d'espace de loisirs de proximité	
Mesure 3.1.2 : Améliorer la qualité et la complémentarité des équipements et services	
Sous-mesure 3.1.2.4 Qualifier et mettre en réseau des sites et équipements de loisirs liés à la valorisation des patrimoines	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <p>Le Parc a mis en place au cours de sa première charte trois maisons thématiques (maison faune flore à Ecole, maison du patrimoine à Aillon-le-Jeune et maison de l'eau au Pont de l'Abîme en cours de réalisation). Dans le cadre de la nouvelle Charte, aucune autre maison à thème du Parc ne sera réalisée en maîtrise d'ouvrage du Parc, mais le Parc renforcera sa présence dans des équipements « relais » gérés par des partenaires (Maison des Parcs...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des relations des maisons à thème du Parc, dans une logique de tête de réseau, avec les équipements d'accueil existants ou en projet sur le territoire en lien avec le développement des prestations de type médiation du patrimoine (cf 3.1.1.2. & 2.1.3.2). - Organisation concertée des périodes d'ouverture, des renvois de clientèles pour une diffusion des visiteurs (cf 3.2.2.1.) sur l'ensemble du massif des Bauges, en relation avec les Coopératives fruitières, qui ont vocation à être têtes de réseau pour la vente des produits de terroir (cf 3.2.2.3). - Organisation de la mise en réseau avec les équipements d'information et de sensibilisation du public développés par les villes-portes. - Conditionner l'éventualité de nouveaux sites d'accueil à une étude préalable démontrant la complémentarité avec les équipements existants sur le massif, les piémonts et les villes-porte. - Accompagner les sites et équipement dans leurs efforts d'accessibilité à tous les publics 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre et valoriser les trois maisons thématiques du Parc : renouvellement de la muséographie, vulgarisation des travaux de recherche, outils privilégié de sensibilisation et pédagogie sur la politique du Parc et le enjeux de développement durable, lien avec la vie locale...). - Coordonner un programme collectif de qualification des sites et équipements de valorisation du patrimoine du massif des Bauges, comprenant notamment leur mise en réseau avec les maisons thématiques du Parc (complémentarités, renvois de clientèles...) - Organiser la présentation du Parc dans les « sites relais » portés par des tiers portés figurant au Plan du Parc (Maison des Parcs et de la montagne avec la ville de Chambéry...) 	
<p>Engagement des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les intercommunalités concernées par les sites et maisons relais s'engagent à assurer leur bon fonctionnement et leur caractère complémentaire dans l'offre du massif, elle intègrent et mettent en avant le projet du Parc. - Les sites de valorisation des patrimoines, dont les coopératives fromagères et viticoles s'engagent à contribuer à la dynamique de réseau et à porter le projet Parc. - Les OT contribuent à l'accueil réciproque des visiteurs sur le massif en soutenant notamment la promotion des activités de type médiation des patrimoines. 	

2^{ème} Orientation : Devenir territoire de tourisme durable reconnu en France et en Europe

L'ambition du massif des Bauges, de se positionner comme destination touristique de séjour, et d'être reconnu comme référence en matière de tourisme durable, suppose des efforts importants sur le plan de l'investissement, en particulier pour la mise à niveau et le développement de l'offre d'hébergement, mais également sur le plan de la qualité des services, de l'organisation et de la mutualisation de moyens en matière de commercialisation et de promotion.

La crédibilisation de ce positionnement passe donc par :

- Le développement de lits touristiques marchands et de services « convénients » (3.2.1)
- La mise en place d'une organisation à l'échelle du massif des Bauges pour la commercialisation des produits et pour la promotion du territoire (3.2.2)

3 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de ressourcement	
Orientation 3.2 : Devenir territoire de tourisme durable reconnu en France et en Europe	
Mesure 3.2.1 : Développer les lits touristiques marchands de qualité et de caractère, accompagnés de services « convénients »	
<p>Constats et enjeux :</p> <p>L'offre d'hébergement touristique du massif des Bauges est diversifiée, mais de qualité très inégale d'un secteur à l'autre et d'un type d'hébergement à l'autre.</p> <p>L'offre hôtelière et les campings sont concentrés au bord du lac d'Annecy, alors que le déficit d'hébergement est avéré sur le cœur des Bauges, le Plateau de la Leysse, ou la Combe de Savoie. Le maintien d'une capacité de lits hôteliers de qualité est un enjeu pour le développement de l'offre de séjour.</p> <p>Les maisons familiales et centres de vacances offrent un nombre de lits important, de niveaux de qualité hétérogènes. Leur remplissage ne peut être assuré sur les marchés traditionnels (enfants, familles) et suppose une adaptation des structures et des modes de commercialisation pour une ouverture aux groupes et séminaires.</p> <p>L'offre de meublés de tourisme doit globalement être améliorée et consolidée par la création de nouveaux lits, avec classement et une meilleure mise en marché.</p> <p>La demande, aussi bien de la part des clients que des professionnels du tourisme de voir exister des lits en Habitation Légères de Loisirs (HLL) ou mobil home, doit être examinée de manière attentive, notamment vis à vis de la qualité des bâtis, de leur intégration paysagère, du respect des patrimoines, mais aussi vis à vis de la qualité des prestations fournies. L'enjeu porte sur la recherche de formes d'architecture nouvelles voire réversibles.</p> <p>Les hébergements de type chambres d'hôtes correspondent aujourd'hui à une forme d'accueil souple pour le client et le propriétaire, en petites unités, privilégiant les contacts entre les hommes, pour le développement d'un tourisme plus personnalisé. La création de lits doit être poursuivie sur l'ensemble du territoire du Parc.</p> <p>L'offre de restauration est quantitativement juste suffisante, et de qualité moyenne, avec une sous représentativité de l'offre gastronomique et une faible valorisation des produits de terroir</p> <p>La perspective de nombreuses cessions liées à un changement de génération des acteurs touristiques, notamment dans l'hôtellerie et dans les meublés de tourisme, demande une action d'animation importante en faveur de la transmission - reprise des établissements.</p> <p>La vocation à recevoir des courts séjours, notamment du fait du positionnement au cœur du sillon alpin et de l'accessibilité du massif, offre des perspectives intéressantes améliorer la rentabilité et le remplissage des établissements. Les professionnels doivent cependant être accompagnés dans leur démarche d'adaptation de leur fonctionnement traditionnel, notamment dans le cadre d'une meilleure fidélisation de leur clientèle. La réponse à la demande est un facteur d'image positive pour le territoire.</p> <p>L'accueil de personnes handicapées est une voie de différenciation à ne pas négliger pour certains acteurs.</p> <p>La création déjà ancienne de certaines concentrations de lits touristiques du massif, notamment en stations, est un phénomène à prendre en considération comme un moteur à la fois de l'offre et de la fréquentation (<i>cf mesure 3.1.2.1</i>).</p>	

Les hébergeurs sont des médiateurs et des prescripteurs de l'offre du territoire, et en particulier de l'offre de découverte des patrimoines. Il convient de conforter leur rôle dans l'accompagnement des touristes pour une meilleure appréhension du territoire et de ses richesses.

Les structures d'accueil et d'hébergement en montagne (gîtes et refuges) constituent l'originalité de l'offre de loisirs du massif qu'il s'agit de préserver, qualifier voir développer.

Des actions d'accompagnement des propriétaires (privés et publics) seront engagées par le Parc afin de les aider dans leurs efforts d'amélioration de l'accueil (mise aux normes, confort...). Un projet d'accueil touristique « Retrouvance », porté par l'ONF au sein des Hautes-Bauges sera étudié avec le souci de créer une véritable dynamique au sein des acteurs touristiques des Bauges (accompagnateurs, restaurateurs...).

Objectifs :

- Améliorer la qualité de l'ensemble de la gamme d'hébergement, ainsi que la quantité de lits et leur diversité selon les secteurs géographiques et les types d'hébergements.
- Développer une offre de services connexes convénients visant le bien être des touristes mais aussi à améliorer l'image touristique du territoire.
- Accompagner les efforts des hébergeurs en matière de différenciation, de positionnement et de communication positionnés, notamment pour un accueil nature et éco-citoyen favorisant la médiation de la nature et des patrimoines.
- Valoriser les normes existantes par une incitation au classement des lits, ainsi que les démarches de marquage déjà assises sur le marché touristique comme un identifiant fort de qualité, de contenu de prestations ou d'appartenance territoriale (marque Accueil du Parc ou autres procédures).
- Aider les acteurs du tourisme et de la vie économique locale à appréhender et à reconnaître les spécificités de la restauration : gestion du temps, approvisionnement, connaissance des produits locaux et leur mise en valeur...

Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :

- **Animer avec les partenaires une politique spécifique d'incitation à la rénovation et à la création d'hébergements touristiques diversifiés, de qualité et de caractère,** ainsi que les démarches de différenciation par marquage (y compris sur les principes du séjour éco-citoyen). Une attention particulière sera apportée aux structures d'accueil et d'hébergement en montagne et notamment ceux en lien avec le réseau structurant de randonnées (*cf mesure 2.2.2.1 et 2.2.2.2*).
- Dans le cadre de cette politique, **soutenir la réalisation de diagnostics (architecturaux, énergétiques...) pour conseiller les porteurs de projet en amont du travail de maîtrise d'œuvre.**
- **Soutenir les démarches collectives des restaurateurs et des producteurs pour la valorisation du patrimoine culinaire et des productions du massif des Bauges**
- **Susciter et accompagner les actions de formation, de rapprochement et de coordination entre les professionnels.**

Engagement des partenaires :

- Les **CCI** anticipent les cessations d'activité en animant une démarche d'accompagnement de la transmission des établissements hôteliers. Elles appuient, de façon privilégiée sur le massif des Bauges, avec les autres partenaires, les démarches d'amélioration de la qualité et de positionnement des lits et des établissements, d'animation des professionnels
- **La Région et les Départements**, dans le cadre de leur politique, lorsqu'elle existe et le permet, apporteront des financements complémentaires des dispositifs d'intervention classiques, en contre partie des exigences qualitatives particulières (valorisation exemplaire du patrimoine dans les opérations de restauration, utilisation de ressources locales, économies d'énergie, décoration...).
- **Les ATD et OT** contribuent à l'amélioration de la qualité des lits, par une sensibilisation des professionnels, le classement des logements...
- **Les partenaires locaux porteurs de démarches de marquage (Gîtes de France, CléVacances)** contribuent à l'accompagnement des propriétaires, leur sensibilisation et leur formation, en complémentarité avec le développement potentiel de la marque Parc.

Questions évaluatives :

- Quelle est l'amélioration qualitative de l'hébergement touristique du massif induite par le programme global engagé par le Parc ?
- Dans quelle mesure les propriétaires se sont positionnés sur des créneaux différents, en valorisant les originalités locales, dans l'esprit de la Charte du Parc ?
- Quelle a été l'évolution du sentiment de convénience des visiteurs ?

3 ^{ème} Vocation : Pour un territoire de ressourcement acceptable	
Orientation 3.2 : Devenir territoire de tourisme durable reconnu en France et en Europe	
Mesure 3.2.2 : Organiser la promotion du massif, sa mise en marché et la commercialisation des produits touristiques	
<p>Constats et enjeux :</p> <p>La notoriété du massif des Bauges, qui progresse depuis 8 ans sur les bassins de proximité, reste modeste à l'échelle nationale, en raison d'une promotion plutôt institutionnelle, essentiellement régionale, mais cohérente avec la vocation de destination de proximité pour du court séjour.</p> <p>En raison du faible nombre d'acteurs privés en capacité de proposer des produits élaborés, le massif des Bauges souffre d'un déficit de commercialisation qui n'est pas compensé par une utilisation efficace des nouveaux moyens de communication.</p> <p>L'ambition touristique du massif des Bauges passe en particulier par le développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une gamme plus complète de produits avec des prestataires, à ce jour encore peu familiarisés avec la pratique de marges commerciales, - des actions de promotion et de commercialisation auprès des clients, intermédiaires et prescripteurs - sur des créneaux porteurs mais cohérents avec le positionnement d'un massif de moyenne montagne des Savoie classé « Parc naturel régional » faisant de ses patrimoines le levier du développement économique local. <p>La réorganisation des partenaires institutionnels locaux tels que les OTSI, en cohérence avec les relais d'information que sont les Maisons thématiques et relais du Parc, est également une étape clé dans la réalisation de cette ambition.</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réorganiser la couverture géographique des Offices de Tourisme à l'échelle du massif en prenant appui sur les intercommunalités - Renforcer la promotion et la communication collective du massif des Bauges - Construire une stratégie de commercialisation d'une gamme de produits touristiques, fondée sur les concepts de tourisme durable et prenant appui notamment sur les pôles majeurs du massif des Bauges tout en les couplant à la richesse des sites de loisirs diffus 	
<p>Sous-mesures :</p> <p>3.2.2.1 Réorganiser les Offices de Tourisme et Syndicats touristiques</p> <p>3.2.2.2 Renforcer la promotion collective du massif</p> <p>3.2.2.3 Construire une stratégie de commercialisation à l'échelle du massif</p>	
<p>Questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle a été l'évolution de notoriété du massif sur les marchés français et européens ? - Dans quelle mesure la réorganisation des OTSI a permis des économies d'échelle, de moyens et d'efficacité dans les missions premières d'accueil et d'information des visiteurs ? - Quelle a été l'évolution des conditions de mise sur le marché des produits du massif ? 	

<p>Orientation 3.2 Devenir un territoire de tourisme durable Reconnu en France et en Europe</p>	
<p>Mesure 3.2.2 : Organiser la promotion du massif, sa mise en marché et la commercialisation des produits touristiques</p>	
<p>Sous-mesure 3.2.2.1 Réorganiser les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives</p>	
<p><i>Prescriptions de la Charte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter la mission d'accueil des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives et leur rôle d'interface avec les professionnels. Améliorer leur capacité d'écoute et d'analyse de la demande avec les professionnels concernés pour favoriser l'adaptation de l'offre. - Réorganiser la couverture géographique des OTSI du territoire en privilégiant l'intercommunalité, voire des regroupements d'intercommunalités, en s'appuyant sur les OT des Villes-Portes et en associant les pôles touristiques majeurs, les structures d'investissement et de gestion. - Pérenniser les moyens de fonctionnement et développer les collaborations à l'échelle du massif, en formaliser les missions par des conventions d'objectifs. 	
<p><i>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'appui des collectivités compétentes, animer la réorganisation des Offices de Tourisme, Syndicats d'Initiatives du territoire et accompagner leur professionnalisation dans la collecte, la centralisation de l'information touristique et sa rediffusion aux clients et aux acteurs publics et privés du tourisme, et en cohérence avec la mission propre des maisons thématiques et relais du Parc. - Accompagner les démarches des OTSI et de leurs adhérents dans la connaissance et la prise en compte du territoire et de ses patrimoines et dans la recherche de solutions financières innovantes permettant d'accompagner leurs actions 	
<p><i>Engagement des partenaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communautés de communes ou EPCI compétents s'engagent à renforcer les bases institutionnelles et financières des OT intercommunaux, et de favoriser leur professionnalisation (personnel qualifié et pérenne, mise en réseau informatique, formation dans le cadre de l'animation globale du Parc. - Les ATD et UDOTSI s'engagent à soutenir et accompagner la démarche 	

Orientation 3.2 Devenir un territoire de tourisme durable reconnu en France et en Europe	
Mesure 3.2.2 : Organiser la promotion du massif, sa mise en marché et la commercialisation des produits touristiques	
Sous-mesure 3.2.2.2 Renforcer la promotion et la communication collective du massif	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <p>Lors de la première Charte, une étude de positionnement a conduit à adopter une communication sous la bannière « massif des Bauges », pour renforcer la visibilité de l’offre du territoire et contribuer à renforcer régionalement la notoriété du territoire.</p> <p>Le travail de définition de positionnement et d’image doit être poursuivi par les acteurs touristiques dans les différentes filières, de manière à conforter les vocations de tourisme diffus, proche de la nature et des patrimoines du massif d’une part, et de pédagogie et de médiation de ces patrimoines d’autre part.</p> <p>Cette démarche demande à être amplifiée de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la notoriété du territoire par la visibilité de l’offre au-delà de l’échelon régional. - consolider et dynamiser la communication touristique, notamment par une segmentation par marché et par filière, y compris en France et à l’international, au service de la stratégie de commercialisation des produits touristiques du territoire (cf 3.2.2.3) - intensifier les relations presse et médias, vecteurs incontournables de la politique de communication et de promotion du territoire. - s’appuyer sur des événements touristiques, culturels et sportifs structurants, respectant voire valorisant les patrimoines du massif - mutualiser les moyens de promotion et de commercialisation à l’échelle du massif, en synergies avec les démarches portées par les territoires voisins <p>Cette démarche de promotion et de communication spécifique du massif des Bauges, s’appuiera sur la bannière « Savoie-Haute-Savoie » et la Marque collective « Marque Savoie ».</p>	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Piloter, avec les OTSI, la mise en place d’une plate-forme commune de promotion et de mise en marché à l’échelle du massif des Bauges (cf 3.2.2.1 et 3.2.2.3) en lien étroit avec celles qui existent sur les territoires voisins - Rechercher les partenariats pour développer la présence du massif des Bauges au niveau national et international : co-édition, magazines, salons, internet... Ces partenariats se développeront notamment avec les pôles touristiques voisins ayant déjà une notoriété nationale (Lac d’Annecy, Lac du Bourget...) - Soutenir et impulser la poursuite, la création et le développement d’événements touristiques, culturels et sportifs structurants à l’échelle du massif (notamment en hors saisons). Le Parc portera directement certains événements, notamment lors des temps forts de la vie du Parc - Coordonner et renforcer les relations et les actions avec la presse et les médias ou à destination des partenaires touristiques porteurs d’une stratégie en la matière 	

Engagement des partenaires :

- Les **communautés de communes** ou **EPCI compétents** s'engagent à mutualiser des moyens pour la promotion et la commercialisation du massif des Bauges, dans une plate-forme commune portée et animée par le Syndicat Mixte du Parc
- Les **ATD**, le **CRT**, la **Maison de Savoie**, les **SLA** s'appuient sur le Parc pour les actions de mise en marché de l'offre touristique à l'échelle du massif des Bauges et l'associent à la préparation de leurs campagnes.
- **Les syndicats interprofessionnels des produits du terroir** oeuvrent, dans le cadre de leurs campagnes, à la promotion du territoire et au renforcement des liens entre territoire-terroir-produit (dont A.O.C.) en recherchant les synergies avec le Syndicat Mixte du Parc.
- **Les Offices de tourisme du territoire et des villes portes** reconnaissent le Syndicat mixte du Parc comme le coordinateur des actions de promotion et de communication collective du massif des Bauges, notamment à destination de la presse et des médias, définies dans le cadre de la plate-forme commune de promotion et de mise en marché du massif.

Orientation 3.2 Devenir un territoire de tourisme durable reconnu en France et en Europe	
Mesure 3.2.2 : Organiser la promotion du massif, sa mise en marché et la commercialisation des produits touristiques	
Sous-mesure 3.2.2.3 Construire une stratégie de mise en marché et de commercialisation à l'échelle du massif	
<p>Prescriptions de la Charte :</p> <p>La stratégie de mise en marché et de commercialisation du massif des Bauges consiste à mettre en avant des produits touristiques porteurs de notoriété, bâtis à partir de l'offre des pôles majeurs (route des vignobles, Retrouvances, route des grandes Alpes...) et à faire émerger de nouveaux produits phares (montée au Revard en Crémaillère...) en cohérence avec les études de positionnement réalisées et à venir (cf 3.2.2.2)</p> <p>Ces produits phares devront permettre de tirer la commercialisation d'une gamme complète de produits, adaptée à la demande, valorisant tous les atouts du territoire, y compris en dehors des pôles majeurs, notamment pour ce qui est de l'hébergement, des sentiers, des sites diffus.</p> <p>Pour ce faire il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les professionnels locaux à acquérir une culture de la commercialisation - Enrichir et donner de la visibilité à l'offre touristique du massif des Bauges - Segmenter l'offre pour répondre plus efficacement aux attentes de publics cibles - Mettre en marché des gammes de produits touristiques 	
<p>Rôle et engagement du Syndicat Mixte du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les pôles majeurs à définir et à mettre en oeuvre une stratégie de positionnement touristique cohérente (cf 3.1.2), en s'assurant de l'adhésion des acteurs économiques et de leur implication dans le cadre de leur positionnement propre cohérent avec celui du massif (cf 3.2.2.2.) - Accompagner la constitution d'une large gamme de produits répondant à la nécessité d'une segmentation par types de clientèles, y compris internationales (Europe et Suisse), en cohérence avec les potentialités du territoire et valorisant ses spécificités patrimoniales et leur médiation. - Soutenir les démarches de professionnalisation des acteurs locaux (formation, éductours, actions test, acquisitions de techniques et d'outils sur les marges commerciales, les TIC...) Une attention particulière sera portée à la médiation des milieux naturels vis à vis des clientèles de plus en plus urbaines, à la recherche de plus de sécurité dans leurs lieux de séjours touristiques - Etablir des partenariats avec les plates-formes de commercialisation des villes-portes, des agglomérations et des partenaires départementaux pour des stratégies d'action communes - Exercer une veille pour le territoire sur l'évolution des comportements (consommation, achat, fréquentation...lien avec la mesure transversale sur l'observation du territoire) et sur l'évolution des technologies (Internet notamment) pour une meilleure et plus rapide mise en marché de l'offre. 	

Engagement des partenaires :

- Les **ATD**, le **CRT**, la **Maison de Savoie**, les **SLA** s'appuient sur le Parc pour les actions de mise en marché de l'offre touristique à l'échelle du massif des Bauges et l'associent à la préparation de leurs campagnes.
- Les **villes et agglomérations portes**, notamment au travers de leurs offices de tourisme, établissent des partenariats avec le Syndicat Mixte du Parc pour définir des stratégies et des actions communes de mise en marché et de commercialisation.
- Les **CCI** contribuent à l'animation des professionnels et au développement d'une culture touristique sur le territoire.
- Les **pôles majeurs** reconnaissent le rôle de fédérateur et d'organisateur du Syndicat Mixte du Parc en matière de produits touristiques phares (émergence, développement de l'offre et de gammes, mise en marché...)
- Les **OT du territoire** reconnaissent le Parc comme interlocuteur animateur de cette stratégie. Ils contribuent à la définition des cibles, des gammes... par leur connaissance du territoire et de ses acteurs, par leur animation auprès des professionnels, et par la mise en commun de moyens au service de cette plate-forme (cf 3.2.2.1)